



> RAPPORT DE FUSION

Communes de Charrat et de Martigny

Approuvé par les Conseils communaux de Charrat le 22 août 2017 et de Martigny le 16 août 2017 ainsi que par le Conseil général de Martigny le 26 septembre 2017

Rédaction

Philippe Chauvie, Brigitte Gabbud, Sylviane Gosteli, Etienne Mounir, Cristiano Solari

Août 2017

Table des matières

1	Introduction	4
Partie I		5
2	Etat des lieux	5
2.1	Historique ; Organisation politique	5
2.2	Population	7
	Evolution de la population	7
	Comparaison par communes	8
	Structure de la population	9
	Composition de la population	11
2.3	Emploi et vie active ; Secteurs économiques	12
2.4	Territoire	13
	Limites et surfaces communales	13
	Utilisation du sol	14
3	Fonctionnement et services	15
3.1	Autorités communales	15
3.2	Personnel communal	15
3.3	Collaborations intercommunales	16
3.4	Bourgeoisies	17
3.5	Bureaux et services communaux	17
	Localisation et horaires	17
	Système informatique et archivage	18
	Statut du personnel communal et des élus	18
	Les services communaux	19
3.6	Culture et loisirs	20
3.7	Culte	20
3.8	Tourisme	21
3.9	Social, Santé, Formation	21
	Centre médico-social régional - Aide sociale	21
	EMS	22
	Structure pour la petite enfance	22
	Scolaire	23
3.10	Trafic	24
	Service d'entretien des infrastructures et voirie	24
	Mobilité – transport	25
3.11	Environnement	25
	STEP	25
	Eau	26
	Traitement des déchets et des ordures	26
	Déchetterie	27
	Dangers naturels et zones à protéger	27
3.12	Aménagement du territoire	27
	Eléments de base régissant l'aménagement du territoire	27
	Registre Foncier - Cadastre	29
3.13	Sécurité publique	30
	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	30
	Police	30
	Service du feu et Etat-major de conduite communal	31
	Protection civile	31

4	Finances et impôts.....	32
4.1	Introduction.....	32
4.2	Comptes de fonctionnement.....	32
4.2.1	Marge d'autofinancement.....	32
4.2.2	Charges de fonctionnement.....	34
4.2.3	Revenus de fonctionnement.....	37
4.3	Taxes.....	40
4.4	Comptes d'investissement.....	42
4.4.1	Dépenses et recettes d'investissement.....	42
4.4.2	Financement des investissements.....	43
4.5	Bilan financier.....	44
4.5.1	Endettement et endettement net.....	44
4.6	Analyse de quelques chiffres-clé.....	46
4.7	Perspectives.....	48
4.7.1	Evolution prévisible d'ici à 2020.....	48
	Partie II.....	51
5	Recommandations/Principes.....	51
5.1	Identité, vie politique et socioculturelle, instruction publique et collaborations.....	51
	Autorités et vie politique.....	51
	Loisirs et Culte.....	55
	Collaborations intercommunales.....	56
5.2	Fonctionnement et services.....	57
	Organisation / Services.....	57
	Personnel communal.....	57
	Archivage.....	58
	Système informatique.....	59
	Déchets.....	59
	Sécurité.....	60
	Règlements communaux.....	61
	Education et formation.....	61
	Santé/Social.....	63
5.3	Energie.....	64
5.4	Urbanisme.....	64
5.5	Mobilité/Transports.....	64
5.6	Finances.....	65
6	Annexes.....	70
6.1	Critères d'interprétation des chiffres-clé financiers.....	70
6.2	Liste des commissions communales 2017-2020.....	71
	Charrat.....	71
	Martigny.....	72
6.3	Liste des Conseils et Copil.....	73
	Charrat.....	73
	Martigny.....	73
	COFIL 2015-2016.....	74
	COFIL 2017.....	74
6.4	Références bibliographiques et sources d'information.....	75
6.5	Listes des tableaux, graphiques et figures.....	76

1 Introduction

Contexte

Les communes de Charrat et de Martigny ont souhaité s'engager dans un processus d'étude de fusion. Une première séance a eu lieu le 17 novembre 2015 à Charrat. Un comité de pilotage (ci-après CoPil) a été nommé pour piloter ce projet. Il comprend les deux présidents, les deux vice-présidents, les deux secrétaires communaux ainsi que le responsable des finances de la commune de Martigny.

But du mandat et démarche suivie

Le but du mandat est l'élaboration d'une étude pour une fusion des communes.

SEREC s'est appuyé sur l'expérience acquise lors de l'appui fourni dans la démarche pour la fusion des communes d'Anniviers (Ayer, Chandolin, Grimetz, St-Jean, St-Luc et Vissoie), du Mont-Noble (Nax, Vernamiège et Mase), de St-Maurice (Mex, St-Maurice), de Sion (Sion- Salins et Sion-Les Agettes), de Crans-Montana et du haut de la Vallée de Conches en Valais. Le rapport de fusion a été élaboré en étroite collaboration avec le CoPil.

Les domaines suivants ont été analysés dans le cadre de l'étude :

- 1) Etat des lieux
 - Historique
 - Population
 - Emploi et vie active
 - Fonctionnement et services
 - Territoire
 - Finances et impôts

- 2) Principes et recommandations par domaine :
 - Identité, vie politique et socioculturelle, instruction publique et collaborations
 - Fonctionnement et services
 - Finances
 - Energie
 - Urbanisme
 - Mobilité, Transport

Pour l'état des lieux, les statistiques existantes, complétées par les informations fournies par les communes, ont servi de base de travail. La partie « principes et recommandations » a été élaborée sur la base du travail effectué par le CoPil lors des séances de travail du 29 novembre et du 21 décembre 2016. Des précisions ont été apportées par le nouveau CoPil lors de la séance du 3 avril 2017. Une présentation publique du projet de fusion a eu lieu le 8 juin 2017 à Charrat et le 13 juin 2017 à Martigny.

Contenu du rapport

Le dossier de fusion se divise en deux parties :

- 1) Etat des lieux
- 2) Principes et recommandations

Partie I

2 Etat des lieux

2.1 Historique ; Organisation politique¹

MARTIGNY

La commune de Martigny naît de deux fusions, celle de 1956 qui lie Martigny-Ville avec La Bâtiaz et celle de 1964 qui unit Martigny-Bourg et Martigny-Ville. Le nom *Martiniacum* apparaît en 1018, son ancien nom allemand étant *Martinach*.

La localité actuelle a succédé à l'ancien bourg gaulois d'Octodurus et au Forum Claudii Vallensium, chef-lieu de l'*acivitas Vallensium* à l'époque romaine.

Martigny fit partie de la châtellenie épiscopale de Martigny, passée sous la protection de la maison de Savoie en 1351. Après la conquête du Bas-Valais par les sept dizains en 1475, la châtellenie fut annexée au gouvernement (bailliage) de Saint-Maurice. Ayant reçu des franchises de l'évêque de Sion (1338), puis du comte de Savoie (1399), la commune de Martigny pouvait choisir ses autorités locales (magistrats-syndics, dont la fonction se termina en 1798), mais pas ses juges, car la justice demeurait le domaine réservé de l'évêque.

Martigny était un district sous la République helvétique (1798-1802), un dizain du même nom sous la République du Valais (1802-1810), ainsi qu'un canton lorsque le Valais devint français et prit le nom de département du Simplon, entre 1810 et 1814. Finalement, Martigny redevint dizain en 1814, puis un district en 1848.

De 1840 à 1847, elle devint le centre du clivage entre la Jeune Suisse libérale-radical et la Vieille Suisse conservatrice. La bataille du Trient, qui vit la défaite de la Jeune Suisse, s'acheva à quelques kilomètres de Martigny le 21 mai 1844, et le commandant des troupes de la Vieille Suisse entra dans la ville le jour suivant.

L'émancipation des "quartiers" de l'ancienne grande commune de Martigny se fit sous la pression des idées libérales. Celui de La Ville (désormais Martigny-Ville) devint commune indépendante en 1835; suivirent Charrat en 1836, Le Bourg (Martigny-Bourg) et La Combe (Martigny-Combe) en 1841, La Bâtiaz prit son indépendance en 1845 et Trient en 1899. Les bourgeois de ces six nouvelles communes continuèrent toutefois de faire partie d'une seule et même commune bourgeoise. Le XX^e siècle vit le mouvement opposé. En 1956, La Bâtiaz fusionna avec Martigny-Ville. En 1964, Martigny-Bourg rejoint la nouvelle commune.

Le premier évêque du Valais, Théodule ou Théodore, fixa sa résidence à Octodurus en 381. Ses successeurs transfèrent le siège épiscopal à Sion où ils se fixèrent définitivement en 585. En 1163, l'évêque de Sion transféra l'église de Martigny, située probablement à l'emplacement de la cathédrale primitive, au prieuré du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard). Celle-ci englobe plusieurs autres lieux de culte : la chapelle et l'église Saint-Michel desservies par le rectorat du Bourg, la chapelle de pèlerinage de Notre-Dame-de-la Compassion à La Bâtiaz (1595), la chapelle du Guercet, construite en 1869 (utilisée en 2007 par la paroisse orthodoxe) et la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges à Chemin (vers 1900); seule la chapelle de Trient devint une paroisse en 1868. En 1939 vit le jour la première paroisse protestante.

Pendant des siècles, l'économie tant de Martigny-Bourg que de Martigny-Ville dépendait fortement de l'agriculture et de la viticulture. De nombreuses roues à eau (une dizaine au XVIII^e s., une quarantaine au XIX^e s.) étaient utilisées pour l'artisanat. La ville amenait son eau depuis le mont Tiercelin en 1830. Le site était fréquemment inondé et les travaux de correction du Rhône firent en sorte de libérer des terres pour les cultures agricoles et fruitières. En 1889, la distillerie Morand vit le jour.

Le chemin de fer fut capital pour l'essor de Martigny-Ville. Entre 1906 et 1957, Martigny disposait d'une ligne de trams, qui fût remplacée par des lignes de bus. Depuis 1981, Martigny dispose d'une sortie d'autoroute sur l'A9. Durant ces dernières décennies, la ville est marquée par le développement croissant du secteur tertiaire. La localité abrite deux centres de congrès, le CERM, bâti en 1977 et le Centre du Parc, bâti en 1988.

¹Sources : dictionnaire historique de la Suisse, données communales

La Fondation Pierre Gianadda, Le Manoir et la Fondation Louis Moret participent au rayonnement culturel de Martigny qui dépasse largement les frontières cantonales.

CHARRAT

Charrat est une commune valaisanne du district de Martigny, située sur la rive gauche du Rhône.

Charrat apparaît dans l'histoire en 1224 où un écrit fait mention d'une transaction entre Thomas, comte de Savoie, Pierre d'Oron, évêque de Sion et un certain chevalier nommé Jean Visondis. D'après son nom, en se fondant sur l'habitude du temps, qui nommait les gens d'après leur seigneurie ou leur domicile, on peut conclure que ce chevalier était de Charrat-Vison, la seule agglomération de la région connue à ce moment.

En 1324, le village du Chêne est à peine indiqué et Charrat fait partie de la communauté de Martigny en qualité de septième quartier où le Bourg avait la préséance.

Le traité de 1324 entre Charrat et Martigny sur les "barrières" (digues) du Rhône marque l'entrée de Charrat dans la châtellenie épiscopale de Martigny, qui devint savoyarde en 1384.

Charrat fut annexée au gouvernement de Saint-Maurice de 1475 à 1798.

En 1836, Charrat obtient du gouvernement sa séparation de Martigny et devient une commune indépendante. Cette demande est principalement motivée "par le fait que les intérêts de Charrat se trouvent d'ordinaire en contradiction avec ceux du Bourg et succombent devant la prépondérance des votes de ce dernier. L'action de l'autorité est presque sans influence dans ces villages qui se trouvent trop éloignés de leur point de départ et qui se voient encore forcés de prendre leur part dans les dépenses que la fortune du Bourg lui permet d'établir sur des bases assez larges, tandis que les faibles ressources de Charrat lui prescrivent la plus stricte économie".

Au niveau religieux, le rectorat de Charrat dépend de la ville de Martigny. La chapelle Saint-Pierre, bâtie au début du XIII^e siècle, est remplacée par un nouveau bâtiment religieux en 1963.

Dès le milieu du XIX^e s., après les grands travaux d'assèchement de la plaine du Rhône et d'endiguement du fleuve, c'est sur l'agriculture que se base l'économie de la commune, notamment sur la culture de l'asperge. Vers 1900, les activités découlant du secteur primaire se retrouvent surtout autour de la gare, édifiée en 1881.

La rupture de la digue du Rhône en 1948 provoqua une inondation qui transforma la plaine en un vaste lac.

Charrat compte trois quartiers : Vison et Les Chênes situés au pied des pentes du Mont Chemin, et La Gare qui doit son développement à l'implantation de la gare CFF (1890).

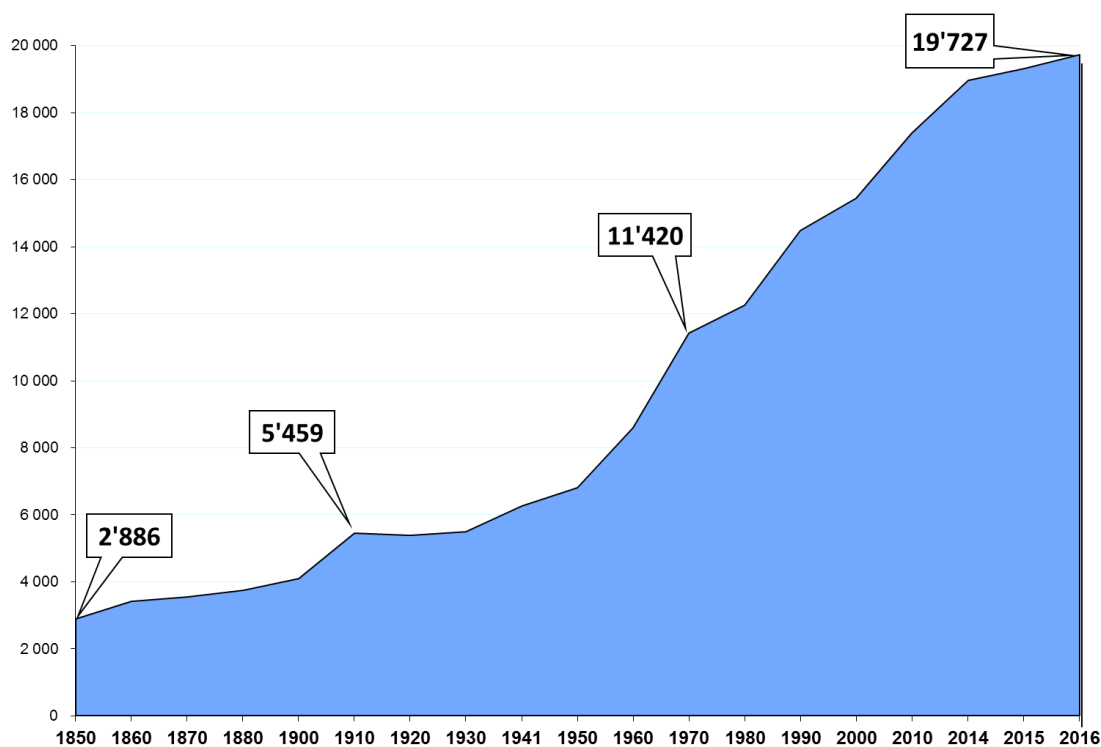
2.2 Population

Evolution de la population

En 1850, 2'886 habitants peuplaient les communes de Charrat et de Martigny. Si elles connurent une croissance moyenne inférieure à 10 % jusqu'en 1900 (4'104 hab.), la décennie suivante augmenta de presque 33% portant la population à 5'459 habitants. Après deux décennies de stagnation, la croissance de la population reprit de manière moyenne (+ 1'305 hab.) de 1931 à 1950, puis forte (+ 4'618 hab.) dans les années 1951 à 1970. Les années 1980 connaissent à nouveau un pic de croissance (+2'233 hab.), ainsi que les années 2001 à 2010 (+1'946 hab.). Mais ce sont ces six dernières années, 2010-2016, qui connurent la croissance la plus forte (+ 2'339 hab. de 2010 à 2016), et qui porta la population à 19'727 habitants.

Graphique 1 : Evolution de la population de 1850 à 2016 - Cumul des deux communes

Source : OFS - ESPOP /STATPOP



Une comparaison de l'évolution des deux communes indique que Charrat et Martigny se sont transformées de manière différente. Si globalement les deux communes ont connu une croissance presque sans interruption de 1850 à 2016, il est intéressant de constater que leurs croissances n'ont pas été parallèles. En effet, jusqu'en 1900, le taux de croissance de Charrat fut supérieur (+62%) à celui de Martigny (+ 39%), puis les années 1901 à 1910 virent la tendance s'inverser de manière importante (+4%/+53%), pour revenir ensuite à une légère supériorité de Charrat. Cependant, ce ne fut vraiment que pendant les années 1951 à 2000 que le taux de croissance de Martigny fut clairement, et pour 50 ans, supérieur à celui de Charrat (+56% / +33%). Dès 2000, le taux de croissance des deux communes s'inverse à nouveau. La population de Martigny enregistre une croissance de 25% et celle de Charrat de 60% durant ces 16 dernières années. Si en 1850, les habitants de Charrat constituaient les 11.81% de la population cumulée des deux communes, en 2016, ils en représentent encore près de 9 % en 2016.

Comparaison par communes

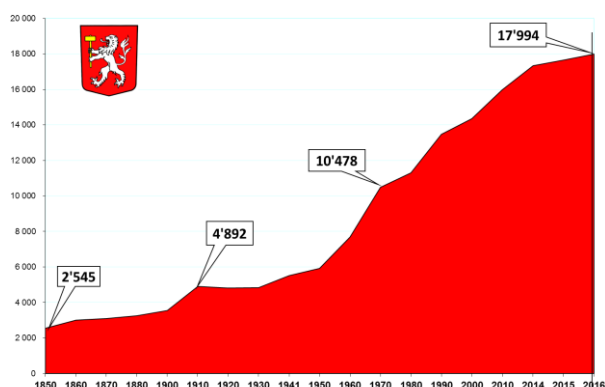
Charrat

En passant de 341 à 1'733 habitants entre 1850 et 2016, Charrat connaît une évolution régulière qui n'est pas marquée par un exode rural. De 1850 à 1900, Charrat connaît une croissance soutenue de 62% (+213 habitants), passant à 554 habitants. Les années 1900-1920 sont plus calmes (+22 habitants), avant de connaître un véritable envol entre 1920 et 1950 où la population augmente de 311 habitants en 30 ans passant ainsi à 887 habitants. Les années 1960 à 1980 connaissent à nouveau un ralentissement (+ 51 habitants), avant de noter l'ébauche d'un nouveau décollage dans les années 1980 à 2000 (+143 habitants). Mais ce sont les années 2000 qui sont le plus marquées par l'essor démographique où de 2000 à 2010 la population augmente de 320 habitants et dans les six années suivantes, 2010-2016, de 332 habitants, arrivant de cette manière à 1'733 habitants.

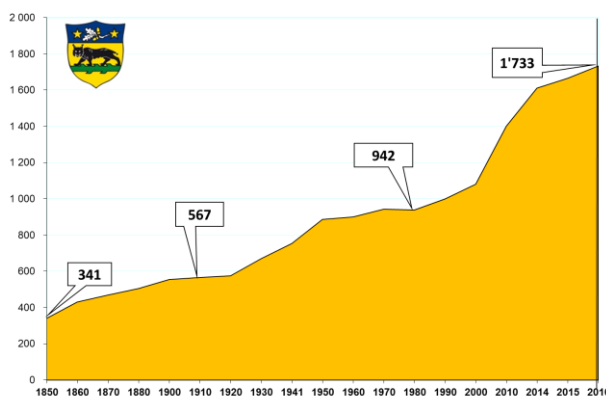
Graphique 2 : Evolution de la population de 1850 à 2016

Source : OFS - ESPOP /STATPOP

Martigny



Charrat



Martigny

En passant de 2'545 à 17'994 habitants entre 1850 et 2016, la population de Martigny a été multipliée par 7 en 166 ans. On peut cependant distinguer deux phénomènes d'accélération dans son évolution démographique. Si entre 1850 et 1900, la population martigneraise augmente au total de 1'005 habitants et dans la décennie suivante, celle-ci augmente de 1'342 habitants, puis retrouve à nouveau un rythme plus calme de 1910 à 1950 avec une hausse de 1'023 habitants au total, c'est à partir de 1950 qu'une véritable mutation de Martigny s'opéra avec un triplement de sa population qui passa de 5'915 à 17'994 habitants en 66 ans. Avec une croissance moyenne se montant à plus de 1800 habitants par décennie de 1950 à 2016, on observe notamment un pic entre 1960 et 1970 de +2'785 habitants, ainsi qu'entre 2000 et 2016 de +3'633 habitants.

Tableau 1 : Evolution comparée de la population des communes

Source : OFS, Communes (2016)

COMMUNE	1850	1900	1950	1980	1990	2000	2010	2016		
								Habitants	en % du Total	en % de 1850
Martigny	2545	3550	5915	11309	13481	14361	15987	17994	91,22%	707%
Charrat	341	554	887	938	999	1 081	1 401	1 733	8,78%	508%
Total	2 886	4 104	6 802	12 247	14 480	15 442	17 388	19 727	100 %	684%

Structure de la population

La pyramide des âges permet d'analyser la structure de la population. L'image donnée par la pyramide de la population cumulée des deux communes est tendanciellement proche de celle du canton du Valais et de celle de la Suisse en 2015. Elles montrent toutes un vieillissement de la population

La comparaison entre les pyramides des âges de 2000 et de 2015 montre que la part des jeunes de moins de 19 ans a diminué de 3.5% du total de la population entre ces deux années. Ce groupe d'âge rassemblait un peu moins de 25% de la population en 2000. En 2015, ce n'est plus que 21 % de la population qui a moins de 19 ans. C'est Martigny qui voit cette catégorie d'âge baisser de presque 3%. Cependant, à Charrat, bien que l'on compte une augmentation en nombre réel de cette catégorie d'âge (+96 personnes/+31%), celle-ci est inférieure à l'importante augmentation de population dans cette période (+52 %) et aurait nécessité l'arrivée de 64 personnes supplémentaires pour garder la proportion de 2000. Il est également à relever que si les deux communes perdent 3% de leur tranche d'âge « 0-19 », le canton du Valais perd 3.6% et la Suisse 2.8%.

La tranche d'âge des « 20-39 ans » enregistre elle aussi un recul, certes moins important que la tranche d'âge « 0-19 ans », puisqu'en se situant à -1.3% il est inférieur aux moyennes valaisanne et suisse (respectivement -2.5%/-2.7%).

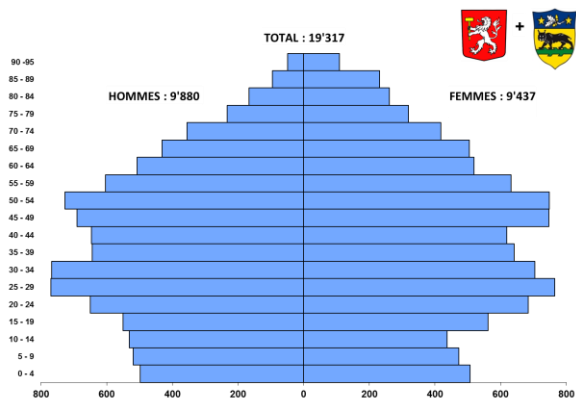
Pour les deux communes, la tranche d'âge des « 40-59 ans » avait enregistré une légère augmentation de +2% entre 2000 et 2010. En 2015 la part des résidents de cette classe d'âge a subi une diminution pour retrouver les chiffres de 2000, soit un peu moins de 28% de la population globale. A Martigny, la part de cette classe d'âge se situe à 27.8%, soit un peu moins qu'à Charrat où elle constitue le 30.7% de la population globale. En Valais et en Suisse, la part de cette classe d'âge se situe respectivement de 29.2% et 29.6%.

Pendant cette même période la classe des « 60 et + » enregistre une augmentation 4.6% pour les deux communes. L'augmentation est particulièrement forte à Martigny où elle se situe à +5.1%, alors qu'à Charrat celle-ci baisse de 0.4%. Comparativement, dans le canton du Valais, la tranche d'âge « 60 et + » croît de +4.8% et en Suisse de +3.4%.

Globalement, la forte augmentation de la population de Charrat dans la décennie 2000-2015 (+52%) a tout d'abord profité aux « 40-59 ans » (+74%), puis aux « 20-39 ans » (+55%) et aux « 60 et + » (+49%) et finalement au « 0-19 » (+31%), alors qu'à Martigny, la croissance démographique de +26% a tout d'abord bénéficié aux « 60 et + » (+63%), puis aux « 40-59 ans » (+25%) et aux « 20-39 ans » (+20%), et enfin aux « 0-19 ans » (+8%). Pour cette dernière classe d'âge, la situation s'est améliorée depuis 2010 avec une hausse de 555 résidents de moins de 19 ans (+16% en 5 ans).

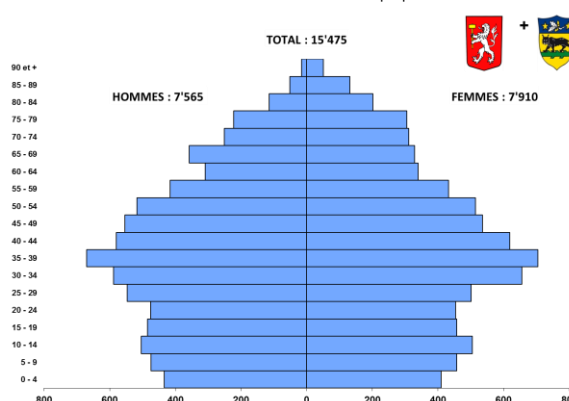
Graphique 3 : Pyramide des âges 2015 - population cumulée des 2 communes

Source : Données OFS – STATPOP 2015



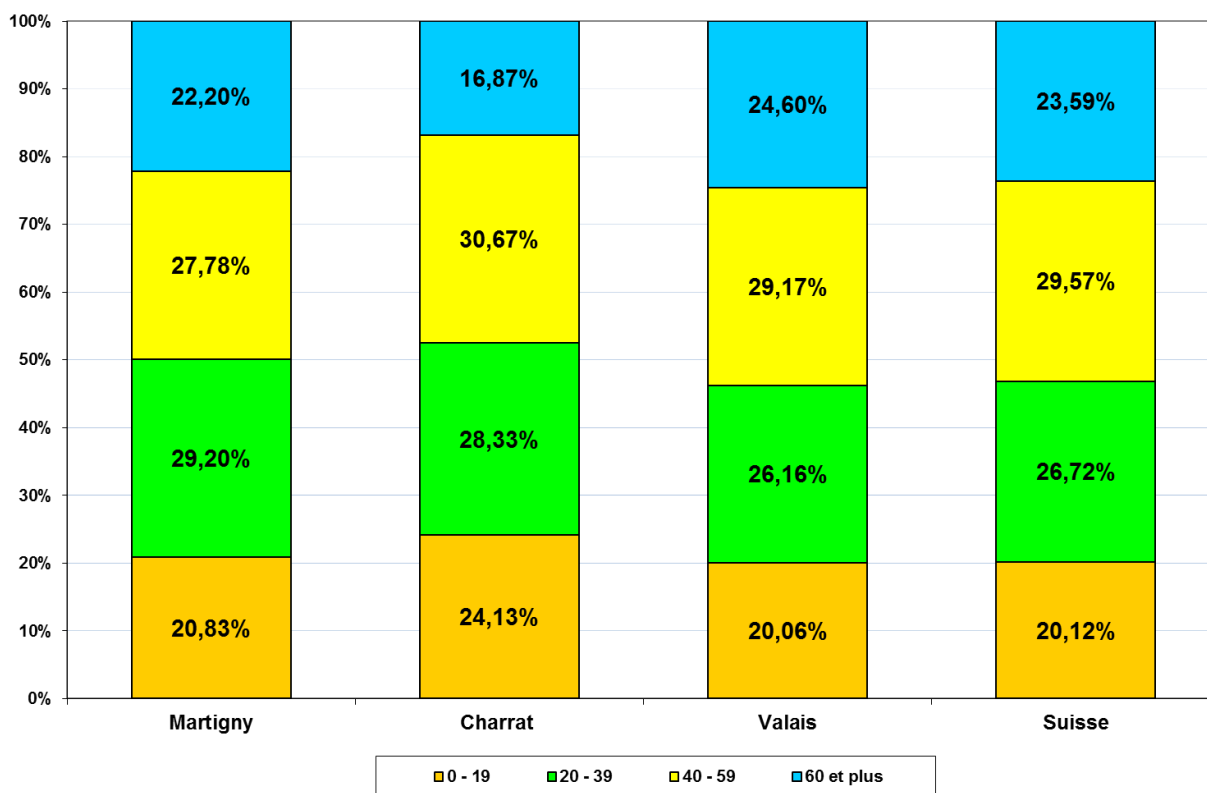
Graphique 4 : Pyramide des âges en 2000 - population cumulée des 2 communes

Source : Données OFS – Recensement de la population 2000



Graphique 5 : Population par classes d'âge en 2015

Source : Données OFS STATPOP 2015



La structure d'une population peut être analysée à travers une série d'indices permettant de mieux cerner la situation à une époque donnée.

Le rapport de dépendance, calculé ci-dessous, indique la proportion de la population en âge d'être active par rapport aux personnes inactives (population de moins de 19 ans et de plus de 65 ans). Plus le rapport de dépendance est élevé, moins la situation est favorable pour ce critère. Il faut cependant distinguer une baisse de la dépendance des moins de 20 ans qui correspond à une chute de la natalité, et fragilise à terme le renouvellement de la population, d'une hausse de la dépendance des « plus de 65 ans » qui reflète un vieillissement de la population.

Pour l'entité Charrat-Martigny, l'évolution des indices démographiques constatée entre 2000 et 2015 s'avère négative. Si le rapport de dépendance global, légèrement plus négatif que les situations cantonales et suisses, s'est encore péjoré, les autres indicateurs soulignent une détérioration de la situation démographique. La classe des retraités a largement augmenté ses effectifs pour atteindre 12.3% de la population globale en 2015 (+0.86%). La détérioration de la situation est limitée par l'arrivée importante à Charrat de personnes situées dans la classe d'âge « 40-59 » (+101 hab.). La classe des jeunes de moins de 19 ans a décliné de 2.3% par rapport à la situation qui prévalait en 2000. Elle représente 21.1%, ce qui est une part équivalente à celle de la moyenne des jeunes valaisans (21.1%) et un peu supérieure à celle des jeunes suisses (20.9%). Les personnes de « 20-64 ans » ont légèrement augmenté leur part (+0.01%) et forment désormais 62 % du total. L'indice de renouvellement indique cependant qu'en 2015 la part des 40-64 ans est en augmentation par rapport aux 15-39 ans, la partie la plus jeune restant cependant juste assez nombreuse pour remplacer la classe des 40-64 ans. Pour cet indice la situation des deux communes (-0.02 points) a connu une évolution moins négative que les moyennes cantonale (-0.30 points) et suisse (-0.31 points) de cet indice.

Tableau 2 : Rapport de dépendance - Données relatives à l'âge en 1990, 2000 et 2015 par commune

	Martigny			Charrat			Martigny - Charrat			Valais			Suisse		
	1990	2000	2015	1990	2000	2015	1990	2000	2015	1990	2000	2015	1990	2000	2015
Rapport de dépendance des moins de 20 ans*	0,42	0,39	0,33	0,47	0,51	0,38	0,42	0,40	0,38	0,47	0,39	0,33	0,42	0,38	0,20
Rapport de dépendance des plus de 64 ans**	0,21	0,23	0,27	0,25	0,32	0,19	0,21	0,25	0,26	0,21	0,25	0,31	0,24	0,25	0,29
Rapport global de dépendance ***	0,63	0,62	0,60	0,72	0,83	0,57	0,64	0,64	0,6	0,68	0,64	0,63	0,66	0,63	0,61
Indice de renouvellement ****	1,42	1,07	1,05	1,48	1,26	1,00	1,42	1,08	1,04	1,46	1,20	0,90	1,40	1,22	0,91
00 - 19	25,8 %	24,4 %	20,8%	27,4 %	28,0 %	24,1%	25,9 %	24,1 %	21,1%	27,8 %	23,7 %	20,1%	25,2 %	22,9 %	20,1%
20 - 64	61,2 %	61,7 %	62,4%	58,1 %	54,8 %	63,5%	61,0 %	60,8 %	62,5%	59,6 %	61,3 %	61,2%	60,4 %	61,7 %	61,9%
65 et +	13,0 %	14,4 %	16,8%	14,5 %	17,3 %	12,4%	13,1 %	15,1 %	16,4%	12,5 %	15,1 %	18,7%	14,4 %	15,4 %	18,0%

* = Nombre de personnes entre 0 et 19 ans / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

** = Nombre de personnes de 65 ans et plus / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

*** = Nombre de personnes entre 0 et 19 ans + celui de plus de 64 ans / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

**** = Nombre de personnes entre 15 et 39 ans / Nombre de personnes entre 40 et 64 ans

Plus le rapport global de dépendance est élevé, moins il y a de personnes qui composent les actifs

A Martigny, tant en 2000 qu'en 2015, le rapport global de dépendance se situe proche de la moyenne suisse et valaisanne. En d'autres termes, dans la cité octodurienne, il y a 100 personnes potentiellement actives pour 60 habitants qui sont potentiellement des enfants, des jeunes en formation ou des citoyens qui ne sont plus en âge de travailler. Bien qu'encore positif (1.05), l'indice de renouvellement continue sa chute (-0.02 points), bien que celle-ci soit moins progressive que les moyennes cantonales (-0.29) et suisses (-0.30).

A Charrat, la situation est différente. Le rapport global de dépendance de 0.57, qui indique que pour 10 personnes en âge d'être actives, 6 ne le sont pas, a fortement baissé dans la période 2000-2010 (-0.22 points), ce qui est dû à une baisse des jeunes et une augmentation de la population active. Ce qui est corroboré par l'indice de renouvellement qui baisse également fortement (-0.26) pour permettre juste le renouvellement de la population (1.00).

Composition de la population

Avec 6'206 personnes à fin 2016, la population étrangère représente 31.5% des résidents des deux communes. Une valeur largement supérieure à celle du Valais (23.2%) et de la moyenne nationale (25.0%). La proportion de résidents d'origine étrangère a crû de manière continue depuis 1990 (+5.7%). Cette évolution s'inscrit dans un contexte national où la progression a été similaire sur la même période.

Si la situation est actuellement proche entre les deux communes (Martigny 31.7% et Charrat 28.4%), Charrat a quant à elle connu une forte croissance de sa population d'origine étrangère depuis 2000 (+12.4%).

Tableau 3 : Proportion de population étrangère par commune de 1990 à 2016

Source : Données OFS - ESPOP / STATPOP

Année	Origine	Martigny		Charrat		Total		Valais	Suisse
1990	Suisse	9 901	73,4 %	845	84,6 %	10 746	74,2 %	86,3 %	83,3 %
	Etranger	3 580	26,6 %	154	15,4 %	3 734	25,8 %	13,7 %	16,7 %
	Total	13 481		999		14 480			
2000	Suisse	10 219	71,2 %	908	84,0 %	11 127	72,1 %	83,5 %	80,2 %
	Etranger	4 142	28,8 %	173	16,0 %	4 315	27,9 %	16,5 %	19,8 %
	Total	14 361		1 081		15 442			
2016	Suisse	12 281	68,3 %	1 240	71,6 %	13 521	68,5 %	76,8 %	75,0 %
	Etranger	5 713	31,7 %	493	28,4 %	6 206	31,5 %	23,2 %	25,0 %
	Total	17 994		1 733		19 727			

2.3 Emploi et vie active ; Secteurs économiques

Selon les dernières statistiques disponibles, en 2014, l'équivalent de près de 11'000 emplois plein temps sont recensés sur le territoire des communes de Charrat et de Martigny. C'est le secteur tertiaire qui offre le plus de postes de travail avec plus de 8'500 équivalents plein temps (EPT), soit 78.7% des emplois dénombrés, part qui se situe largement au-delà des moyennes cantonales et nationales, puisqu'en Valais 69,0% des emplois sont répertoriés dans le secteur tertiaire et pour la Suisse 71.5%. Avec moins de 2300 EPT (21.3%) dans le secteur secondaire, les taux de Martigny et de Charrat sont inférieurs aux moyennes cantonales et nationales situées respectivement à 27% et 25.8%. La situation est identique pour le secteur primaire où les 169 EPT (1.6%) sont clairement inférieurs au canton (4.0%) et au pays (2.7%).

Tableau 4 : Nombre d'EPT et d'établissements par secteur et par commune en 2014

Source : OFS, Statistique structurelle des entreprises (STATENT) 2014

	Emplois Equivalents plein temps							Etablissements							EPT / Etablissements			
	Secteur 1		Secteur 2		Secteur 3		Total	Secteur 1		Secteur 2		Secteur 3		Total	Sect. 1	Sect. 2	Sect. 3	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
Martigny	128.9	4.7 %	1 989.0	26.9 %	8 363.9	68.4 %	10 481.8	55	16.3 %	252	15.3 %	505	68.4 %	812.0	2.3	7.9	16.6	12.9
Charrat	58.5	2.2 %	161.5	56.2 %	258.9	41.5 %	478.9	23	2.0 %	79	21.6 %	55	76.5 %	157.0	2.5	2.0	4.7	3.1
Total	187.4	1.7 %	2 150.5	19.6 %	8 622.8	78.7 %	10 960.7	78	8.0 %	331	34.2 %	560	57.8 %	969	2.4	6.5	15.4	11.3

Charrat

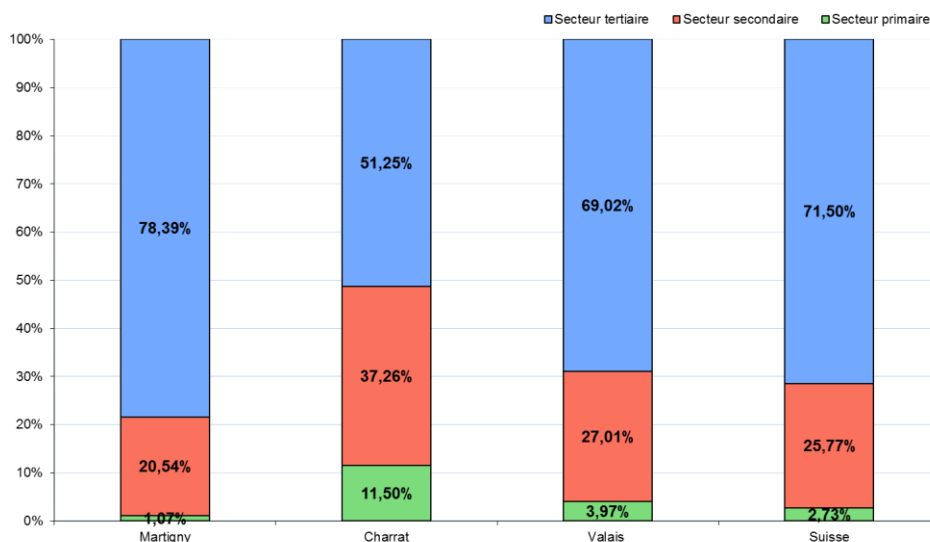
Durant la période allant de 2011 à 2013, le nombre d'EPT a augmenté de 25 à Charrat et ceci principalement dans les secteurs primaires (+17 EPT/+41.8%) et tertiaires (+9 EPT/+3.5%).

Martigny

Si durant cette même période, Martigny n'a gagné que 11 EPT, ce chiffre étonnamment bas cache une réalité contrastée. En effet, pendant ce même laps de temps Martigny a perdu 11 EPT (-9.3%) dans le secteur primaire et 104 dans le secteur secondaire (-4.7%), alors qu'elle en gagnait 127 dans le tertiaire (+1.6%). La croissance du tertiaire reste cependant inférieure aux moyennes valaisannes (+2.2%) et nationales (+2.3%).

Graphique 6 : Part des emplois selon les secteurs économiques en 2013

Source : OFS, Recensement des entreprises 2013



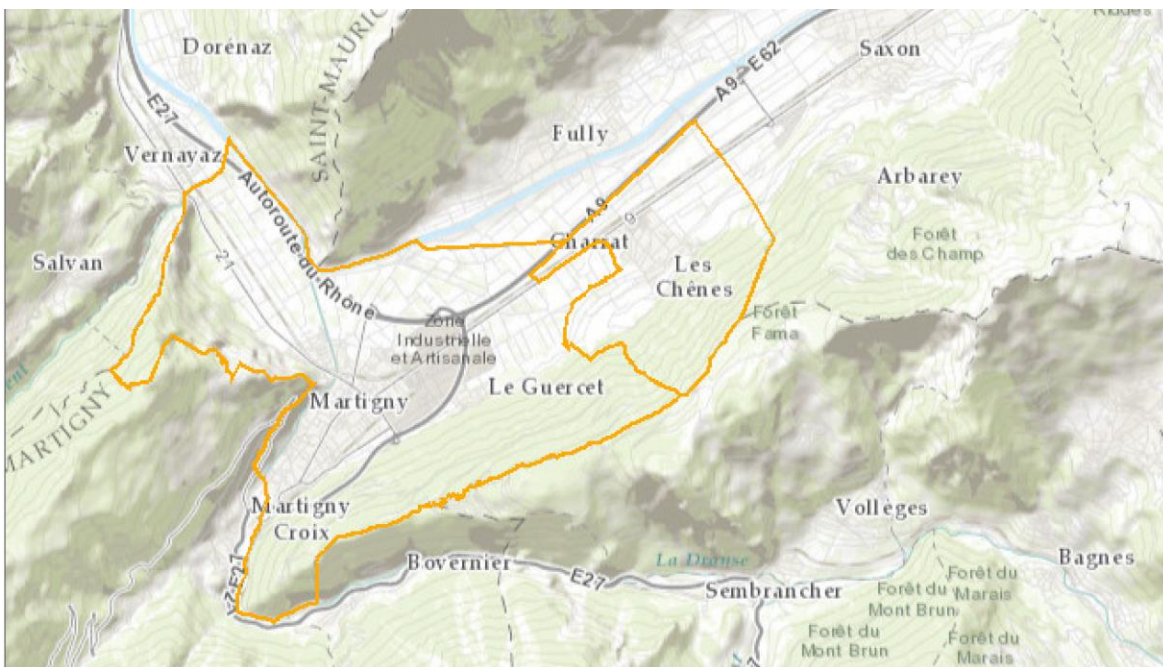
2.4 Territoire

Limites et surfaces communales

Les communes limitrophes de Charrat et de Martigny sont situées dans la plaine, au coude du Rhône et au croisement des axes routiers du Grand-Saint-Bernard et du Simplon. Elles recouvrent un total de 3'250 hectares, composé par les 2'490 hectares de la commune de Martigny et les 760 hectares de la commune de Charrat. La situation de Martigny et de Charrat est centrale dans la plaine du Rhône.

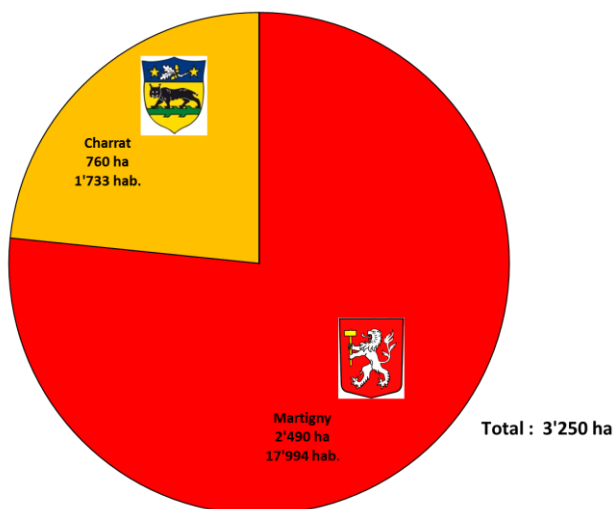
Figure 1 : Limites communales

Source : Office fédéral de topographie swisstopo/ Canton du Valais, Service des registres fonciers et de la géomatique (SRFG)²



Graphique 7 : Surfaces communales

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique de la superficie



² <http://www.sitvalais.opendata.arcgis.com>

Utilisation du sol

Les surfaces boisées représentent la plus grande partie du territoire avec 1'267 hectares (39%), suivies par les surfaces agricoles de 1'080 hectares (33.2%) et les surfaces d'habitat de 726 hectares (22.3%).

A Charrat, la plus grande partie du territoire est représentée par l'agriculture. En effet, le 43.7% du sol de cette commune est occupé par l'agriculture, la majeure partie (256 ha) étant cultivée en arboriculture fruitière, en viticulture ou en horticulture, alors que l'on retrouve les surfaces boisées à raison de 39.7% du territoire. Les terrains bâtis n'occupent que 105 hectares (13.8%) de l'étendue de la commune et les surfaces improductives sont faibles, atteignant 2.8% du territoire.

A Martigny se sont les surfaces boisées qui sont les plus importantes en termes relatifs avec 38.8% du total. Celles-ci sont suivies par les surfaces agricoles, représentant 30% du territoire. Les surfaces d'habitat et d'infrastructures se montent à 24.9% et les surfaces improductives atteignent les 156 hectares (6.3%).

Il s'agit des dernières mesures disponibles auprès de l'OFS en juillet 2017.

Tableau 5 : Utilisation du sol par commune pour la période 2004-2009

Source: Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique de la superficie

Commune	Surfaces boisées		Surfaces agricoles		Surfaces d'habitat et d'infrastructure		Surfaces improductives		Total	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Martigny	965	38.8 %	748	30.0 %	621	24.9 %	156	6.3 %	2 490	76.6 %
Charrat	302	39.7 %	332	43.7 %	105	13.8 %	21	2.8 %	760	23.4 %
Total	1 267	39.0 %	1 080	33.2 %	726	22.3 %	177	5.4 %	3 250	100.0 %

Les trois relevés statistiques de l'OFS concernant la superficie des communes ont été réalisés de 1979 à 1985, de 1992 à 1997 et de 2004 à 2009. Ils montrent l'évolution de l'utilisation du sol durant les trois dernières décennies. De manière générale, l'utilisation du sol des deux communes a suivi la tendance (remarquée au niveau fédéral et cantonal) d'une diminution des surfaces dévolues à l'agriculture au profit de l'habitat et des infrastructures.

Tableau 6 : Utilisation du sol par commune - différence entre 1979-1985 et 2004-2009 (OFS)

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique de la superficie

Commune	Surfaces boisées		Surfaces agricoles		Surfaces d'habitat et d'infrastructure		Surfaces improductives	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Martigny	+ 8	+ 0.8 %	- 155	- 17.2 %	+ 139	+ 28.8 %	+ 8	+ 5.4 %
Charrat	+ 3	+ 1.0 %	- 34	- 9.3 %	+ 34	+ 47.9 %	- 3	- 12.5 %
Total	+ 11	+ 0.9 %	- 189	- 14.9 %	+ 173	+ 31.3 %	+ 5	+ 2.9 %

Entre les relevés de 1979-1985 et ceux de 2004-2009, la baisse des surfaces agricoles a été de 189 hectares, soit 14.9%. A Charrat, cette diminution des surfaces agricoles a été plus faible.

En parallèle, les surfaces d'habitat et d'infrastructure ont augmenté de 173 hectares (+31.3%) sur les deux communes. A Charrat, c'est essentiellement la baisse des surfaces agricoles qui a permis l'important développement de l'habitat et des infrastructures (+47.9%). A Martigny, cette même augmentation (+139 ha / +28.8%), ainsi que celle des surfaces improductives (+ 8 ha) s'est faite au détriment des surfaces agricoles (-155 ha), les surfaces boisées, enregistrant elles une légère augmentation (+ 8 ha).

3 Fonctionnement et services

3.1 Autorités communales

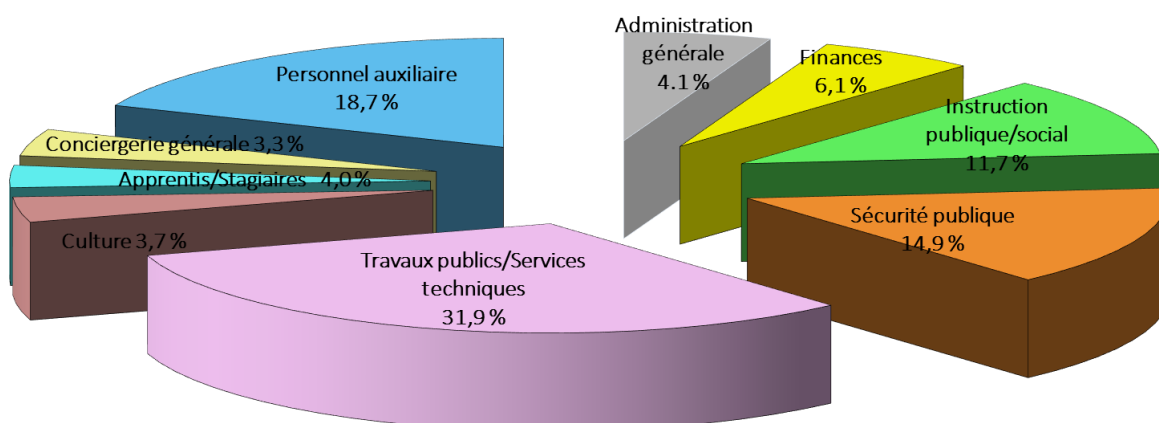
Le conseil communal de Martigny compte 9 membres et un conseil général formé de 60 conseillers. Le conseil communal de Charrat est composé de 5 membres. L'assemblée primaire est garante du pouvoir législatif.

3.2 Personnel communal

Les deux administrations communales de Charrat et Martigny fonctionnent à ce jour avec près de 225.79 équivalents plein temps.

Graphique 8 : Répartition des emplois des deux administrations communales de Charrat et Martigny

Source : Communes



Logiquement, c'est Martigny qui emploie la plus grande partie de l'effectif avec 212.26 équivalents plein temps, alors que Charrat emploie 13.5 équivalent plein temps. A Charrat, les collaboratrices de la crèche/UAPE font partie du personnel communal. La commune de Martigny soutient financièrement les crèches/UAPE, mais le personnel occupé par ces structures ne dépend pas directement de la commune. Cette structure utilise 5.4 ept. Le reste des employés communaux s'élèvent à 8.1 ept.

A Martigny, les services techniques et les travaux publics occupent près d'un tiers du personnel, soit 68.5 équivalent plein temps. Les postes affectés à la sécurité générale et aux forces de police de Martigny représentent 33.3 équivalents plein temps. Un peu plus de 42.26 équivalents plein temps sont occupés par du personnel auxiliaire à temps partiel par la commune de Martigny. La grande partie de ces emplois sont rattachés à la conciergerie (17.63 EPT) et aux services d'exploitation et économiques (14.21 EPT). Les postes restants viennent en appui dans le domaine de l'enseignement et de la formation (7.92 EPT), dans les affaires culturelles, de la bibliothèque (1.16 EPT) et à l'administration générale (1.41 EPT).

3.3 Collaborations intercommunales

Les deux communes sont déjà très liées par les collaborations intercommunales qui se sont nouées au cours du temps. Il faut toutefois noter que ces collaborations ne se limitent pas toujours aux seules communes de Charrat et Martigny puisqu'elles sont parfois réalisées au niveau régional de Martigny et environs. Elles sont effectives aussi bien dans l'administration, le culte, la santé, le trafic, l'environnement et l'aménagement du territoire. Charrat et Martigny ont aussi développé leurs propres collaborations avec d'autres communes. Martigny organise son Université populaire avec Fully, Charrat s'est alliée avec une série de communes du district pour les écoles et la police.

Il est à relever que les prestations de soins et d'aide sociale sont fournies à l'échelle du district. Le CMS, la protection civile (PC) et le registre foncier sont organisés à l'échelle de la région.

Le tableau ci-dessous reprend les principales collaborations développées par les deux communes.

Tableau 7 : Collaborations intercommunales

Source : Communes

Domaine de collaborations	Charrat	Martigny	Autres
Collaborations administratives			
Développement régional	x	x	Région Valais romand
Culte			
Paroisses			
Paroisse de Martigny	x	x	
Paroisse protestante du coude du Rhône	x	x	
Aide sociale et Santé			
Prestations de soins			
Centre médico-social (CMS)	x	x	Communes de la région de Martigny
APEA Charrat - Fully	x		Fully
APEA Martigny /Service intercommunal de la curatelle		x	Martigny-Combe, Bovernier, Trient, Saillon
Les Fleurs du Temps - Fondation les Adonis	x		Fully, Saillon, Leytron
Fondation du Castel - EMS Martigny		x	Martigny-Combe, Bovernier, Trient
Eau, Energie			
Sinergy	x	x	
Environnement et aménagement du territoire			
Evacuation des eaux usées			
STEP Martigny	x	x	Bovernier, Fully, Martigny-Combe, AELOVS
Traitement des déchets et des ordures			
Déchetterie du Verney	x	x	
SATOM	x	x	Communes du Bas-Valais
Sécurité publique			
Sécurité publique, feu, PC			
CSI /OPCI	x	x	
Police intercommunale des Deux Rives	x		Saxon-Riddes-Isérables-Saillon

Domaine de collaborations	Charrat	Martigny	Autres
Formation primaire / secondaire			
Formation primaire / secondaire			
Ecole de l'Arpille	x		Bovernier, Finhaut, Martigny-Combe, Salvan, Trient
Université populaire Martigny-Fully		x	Martigny-Fully
Centre pédagogique spécialisé	x	x	Région Martigny
Cycles d'orientation d'Octodure	x	x	Bovernier, Finhaut, Martigny-Combe, Salvan, Trient
Ecoles de commerce et de culture générale - Ecole professionnelle et artisanale	x	x	

3.4 Bourgeoisies

La discussion sur l'avenir des bourgeoisies de Charrat et de Martigny doit se faire au sein de celles-ci. Selon la loi cantonale, si les communes présentent la question de la fusion des communes à la population, les bourgeoisies sont obligées de demander aux bourgeois s'ils veulent également fusionner les bourgeoisies.

A Charrat, il n'y a pas de conseil bourgeoisial mais une commission composée de bourgeois qui gèrent la Bourgeoisie. Le président est désigné par la commission. La bourgeoisie verse un montant forfaitaire à la municipalité pour la couverture des frais pris en charge par la commune. La bourgeoisie ne reçoit pas de contribution financière de la part de la commune.

A Martigny, il y a un conseil bourgeoisial séparé composé de cinq membres. La commune municipale accorde des aides financières à la bourgeoisie selon les obligations légales cantonales pour la gestion des forêts. La bourgeoisie de Martigny possède un patrimoine important : bâtiments locatifs, terrains, forêts et un domaine viticole d'une surface d'un hectare.

Il est à relever que les citoyens bourgeois de Martigny, Martigny-Combe, Trient et Charrat acquièrent la bourgeoisie de ces quatre communes dans le cadre de la Grande Bourgeoisie de Martigny.

3.5 Bureaux et services communaux

Localisation et horaires

Dans les deux communes, les bureaux communaux se trouvent au centre des localités. Ils permettent un accès aisé aux citoyens. Les horaires d'ouverture sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Horaires d'ouverture de l'administration communale

Source : Communes

Commune	Services	Lieu	Horaires d'ouverture de l'administration générale				
			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Charrat	Administration		8h00/12h00	8h00/12h00	8h00/12h00	8h00/12h00	8h00/12h00
Martigny	Greffe		7h30-12h00 13h30/17h30	7h30-12h00 13h30/17h30	7h30-12h00 13h30/17h30	7h30-12h00 13h30/17h30	7h30-12h00 13h30/17h30
			9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30
	Guichet citoyen		9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30	9h00-12h00 15h00/18h30
	Autres services		8h00/12h00	8h00/12h00	8h00/12h00	8h00/12h00	8h00/12h00

Système informatique et archivage

Les deux communes travaillent avec la CIGES pour la gestion de leurs systèmes informatiques. Le hardware et le software sont mis à jour régulièrement.

En ce qui concerne l'archivage, Martigny possède à la fois des archives papiers et des archives électroniques. Celles-ci sont générées à l'aide de logiciels Symantec.

Les archives sont gardées en parties dans chaque bureau, puis transmises à l'Association des Archives de Martigny. A Charrat, les archives ne sont pas digitalisées. Elles sont conservées au sous-sol du bureau communal.

Statut du personnel communal et des élus

Charrat

Le traitement du personnel communal de Charrat est calculé en fonction de l'échelle des salaires du personnel du Canton du Valais.

Le personnel est assuré par les institutions/compagnies d'assurances suivantes :

AVS/AI	Caisse de compensation du Canton du Valais
Prévoyance professionnelle	Axa-Winterthur
Accident	Axa-Winterthur
Perte de gain maladie	Axa-Winterthur
Allocations familiales	CIVAF

A Charrat, le président est salarié de la commune à raison d'un poste à temps partiel.

Le vice-président et les conseillers reçoivent un forfait annuel pour la préparation des séances du Conseil et une rétribution horaire pour le reste de leurs activités.

Martigny

Le traitement du personnel communal de Martigny est calculé selon une échelle propre à la commune.

Le personnel est assuré par les institutions/compagnies d'assurances suivantes :

AVS/AI	Caisse de compensation du Canton du Valais
Prévoyance professionnelle	Semi-autonome
Accident	Suva-Allianz
Perte de gain maladie	Groupe Mutuel
Allocations familiales	CIVAF

A Martigny, la présidente de la commune est actuellement salariée à temps partiel par la Municipalité. Les conseillers sont rétribués sur la base d'un forfait annuel.

Les services communaux

3.5.1.1 *Contrôle des habitants*

Les deux communes possèdent leur propre service de contrôle des habitants

Charrat

Le contrôle des habitants est situé dans le bâtiment communal à l'Avenue de la Gare 12. Les guichets sont ouverts tous les matins de 8h00 à 12h00. Une permanence téléphonique fonctionne également tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Des rendez-vous peuvent être pris en dehors des horaires d'ouvertures au besoin. Quelques services comme les annonces d'arrivée ou de départ peuvent être réalisés en ligne sur le site de la commune : http://www.charrat.ch/net/Net_charrat.asp?NoOFS=6132&Sty=&NumStr=32. Les tâches inhérentes au contrôle des habitants et au bureau des étrangers sont réalisées par deux des secrétaires du bureau communal et totalisent globalement un poste à 80%.

Martigny

Une partie des demandes peuvent être réalisées en ligne sur le site Internet de la commune : <http://www.martigny.ch/ville-administration/accueil-citoyen.html>. Le contrôle des habitants est situé dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Il est ouvert aux citoyens du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30. Les tâches regroupées sous la dénomination "Accueil citoyen" sont effectuées par l'équivalent de 4.2 employés à plein temps.

3.5.1.2 *Agent AVS*

Selon l'article 65, alinéa 2 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) : « les caisses de compensations cantonales doivent, en règle générale, créer une agence dans chaque commune. Où les circonstances le justifient, une agence peut fonctionner pour plusieurs communes ».

En conformité avec cette loi, chaque commune dispose de son agence AVS et fonctionne de manière autonome.

Charrat

L'agence AVS est accessible les lundi-mardi et mercredi matin de 8h00 à 12h00 au bureau communal. Ces tâches représentent un poste à 7% EPT.

Martigny

Le bureau AVS se situe dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Il est accessible tous les matins de 8h00 à 11h00. Un poste à mi-temps est affecté à l'agence AVS.

3.5.1.3 *Finances*

Les deux communes ont leur propre service de comptabilité et de fiscalité. A Charrat, les finances et la fiscalité sont assumées par le secrétariat communal. A Martigny, la caisse et la comptabilité générale occupent 4 employés. Les contributions sont regroupées avec le service informatique et le cadastre. Ce service fonctionne avec près de 8 équivalents plein temps.

3.5.1.4 *Service technique/travaux publics*

Charrat

Un chef de service est responsable du service technique et des travaux publics. Trois ouvriers qui se partagent 2.6 équivalents plein temps sont chargés des travaux d'exploitation.

Martigny

Les services techniques et des travaux publics occupent près de 40% du personnel de la commune de Martigny, soit près de 68.5 équivalents plein temps. Quatre employés sont affectés à la STEP, près de 55.2 équivalents plein temps sont liés à l'exploitation sur le terrain et 9.3 postes sont occupés par le bureau technique.

3.6 Culture et loisirs

Charrat

A Charrat, il y a sept sociétés locales actives dans le milieu culturel : deux fanfares, un chœur mixte et un chœur d'enfants, une société de théâtre amateur et deux associations « Charratmuse » et « Hérissons sous gazon ». La commune accorde une subvention de base de 500 francs par an à chaque société. La formation des jeunes est encouragée par la commune qui accorde 100 francs par an pour leur formation dans les sociétés culturelles locales (jusqu'à 18 ans et au maximum 2'500 pour la formation complète). Des aides financières sont également accordées pour soutenir les activités de « Charratmuse » et « Hérissons sous gazon ».

Les sociétés peuvent utiliser la salle polyvalente et les salles de répétition de l'ancien bâtiment scolaire.

A Charrat, cinq sociétés sportives proposent des activités liées au basket, à la gym, à la lutte ou encore au ski.

Les sociétés culturelles et sportives jouent un rôle important pour la cohésion sociale au sein de la commune et organisent régulièrement des amicales, festivals ou manifestations qui permettent d'animer la commune.

Martigny

L'offre culturelle est diversifiée à Martigny. Il existe onze associations de promotion de la culture qui touchent aussi bien au cinéma, à la musique qu'aux arts visuels.

A cela, s'ajoutent vingt sociétés actives dans le domaine culturel dont quatre plus spécifiquement consacrées à la musique.

En 2014, le soutien global de la commune à ses sociétés et associations s'est élevé à 234'000 francs.

Les infrastructures communales mises à disposition des sociétés sont nombreuses : Le bâtiment du Manoir, La Fondation Gues Joris, Les Caves du Manoir, le local de répétition de l'Harmonie, la Maison de la Musique, Les Alambics, les locaux de répétition des chœurs d'hommes, de dames et de St-Michel, les locaux de répétitions et de spectacle de la Troupe du Masque ainsi que le local pour la Guggenmusik.

Depuis février 2016, Martigny compte une grande salle de spectacle qui a été construite en prolongement du bâtiment du cycle d'orientation.

Martigny s'est alliée avec Fully pour l'Université populaire.

Soixante sociétés, associations ou clubs proposent des activités sportives à Martigny.

3.7 Culte

La paroisse de Martigny s'étend sur les communes de Charrat, Martigny et Martigny-Combe, regroupant plus de 21'000 habitants. Elle est formée de 4 communautés locales : Charrat, la Ville, le Bourg, la Combe, sans oublier la communauté linguistique portugaise.

La paroisse de Martigny fait partie du secteur paroissial de Martigny qui comprend également la paroisse de Bovernier.

A la tête des paroisses se trouvent un Conseil Pastoral de Secteur qui se rencontre une fois l'an ou plus si nécessaire,

un Conseil de Gestion et une communauté de prêtres qui collabore avec un diacre, des agents pastoraux laïcs, des catéchistes et divers intervenants.

Les prêtres sont tous des religieux de la Congrégation du Grand-St-Bernard. Un prêtre est présent auprès des malades de l'hôpital et un autre auprès des personnes âgées du Castel Notre-Dame.

Depuis des décennies, une paroisse protestante s'est constituée à Martigny où réside son pasteur.

Martigny est une paroisse sur trois communes (Charrat, Martigny, Martigny-Combe), avec un seul Conseil de Gestion pour l'ensemble.

Le Conseil de Gestion de Martigny, composé de 8 membres, gère en commun les salaires. Il établit aussi le budget : dépenses prévues pour le personnel, les bâtiments et autres frais.

Il propose ce budget aux trois communes réunies dans un Conseil « Mixte » formé des trois présidents, de conseillers et du curé modérateur.

Autre particularité de la paroisse de Martigny : certains frais sont assurés directement par les communautés de Charrat, la Ville, le Bourg et la Combe, comme par exemple : ex. : le chauffage et l'entretien ordinaire des bâtiments.

Les revenus de ces communautés sont les quêtes, les dons, les lotos ou fêtes paroissiales. Le caissier de chaque communauté transmet ses comptes au Conseil de Gestion.

Martigny compte également une paroisse protestante qui a fusionné avec celle de Saxon en 2009 pour former la paroisse protestante du coude du Rhône Martigny-Saxon.

Les deux communes de Charrat et de Martigny participent aux frais des paroisses catholiques et protestantes.

3.8 Tourisme

Charrat

Le site de la commune propose plusieurs activités autour de l'Adonis et du Mont-Chemin.

Martigny

Martigny possède son propre Office du Tourisme qui comprend quatre collaborateurs et un apprenti. L'office du tourisme est ouvert d'octobre à mi-juin, du lundi au vendredi de 09 :00 à 18 :00 + Samedi : 10 :00 - 14 :00 de mi-juin à septembre : Du lundi au vendredi de 09 :00 à 18 :30 + Samedi : 10 :00 - 18 :00 + dimanche et jours fériés : 10 :00 à 15 :00.

La ville compte huit établissements hôteliers.

3.9 Social, Santé, Formation

Centre médico-social régional - Aide sociale

Les deux communes sont membres du centre médico-social subrégional (CMS) de la région de Martigny.

La commune de Charrat est rattachée au CMS de la subrégion de Martigny depuis le 1er janvier 2016. Auparavant, elle faisait partie du CMS subrégional de Saxon.

Le CMS subrégional de Martigny comprend les communes suivantes : Bovernier, Fully, Martigny-Ville, Martigny-Combe, Salvan, Trient, Charrat. Celui-ci offre des services d'aide à domicile, de soins infirmiers, de consultations parents-enfants et d'aide sociale.

Le financement des CMS est assuré par le canton et les communes.

Les deux communes de Charrat et Martigny accordent des aides aux institutions destinées aux personnes handicapées. Martigny dispose de deux foyers de jour.

EMS

Charrat

A Charrat, il y a un EMS qui a été construit par une Fondation initiée par la Commune en 2010. Cette fondation fait partie depuis 2012 de la société "Les Fleurs du Temps" qui gère cinq résidences destinées en priorité aux personnes âgées, sises sur les Communes de Charrat, Fully, Saillon et Leytron.

Les Fleurs du Temps SA gèrent cinq résidences : Le Foyer Adonis à Charrat, Le Foyer Sœur Louise Bron et le Centre de jour du Moulin à Fully, Le Foyer des Fleurs de Vignes à Leytron et Le Foyer Les Collombeyres à Saillon.

Le Foyer les Adonis à Charrat est situé à proximité des services et des commerces du village. Ce foyer a ouvert ses portes en 2015. Il compte 24 places.

La Fondation Les Adonis, institution d'utilité publique, a été fondée en 2010 par la commune de Charrat. Elle prend en charge la construction du bâtiment, l'amortissement de la dette, ainsi que la constitution d'un fonds de rénovation. La Fondation se donne également pour mission d'œuvrer au bien-être de la population âgée, en organisant, notamment, diverses animations. Contribution 2016 de la commune : 115'000 francs

Martigny

A Martigny, il y a trois EMS qui peuvent accueillir les personnes âgées qui le souhaitent. Les trois établissements totalisent 212 places.

Les charges liées aux EMS prises en compte par la commune de Martigny se sont élevées en 2016 à plus de 937'500 francs.

La commune compte les EMS suivants :

La Fondation Castel Notre-Dame dispose de 105 chambres pouvant accueillir 124 pensionnaires. Le bâtiment appartient à la Commune de Martigny.

La Résidence des Marronniers peut accueillir 42 pensionnaires. La Résidence des Marronniers est gérée par le groupe privé Boas.

La Résidence Les Tourelles dispose de 46 lits (30 chambres individuelles et 8 chambres doubles). La Résidence des Tourelles appartient au groupe privé Boas.

Les aînés de Martigny peuvent également disposer de 17 appartements à encadrement médico-social³.

La Commune de Martigny contribue également au fonctionnement des Foyers de jours (Chantavent et Acacias).

Structure pour la petite enfance

Les deux communes offrent des services d'accueil pour la petite enfance et les écoliers.

Charrat

La Crèche-UAPE "La Charade" offre 16 places de crèche pour les enfants de 18 mois à 4 ans et 44 places en UAPE pour les écoliers scolarisés de la 1ère à la 8ème Harmos.

Martigny

Il y a une structure pour les bébés jusqu'à 18 mois. "La Nurserie" offre 29 places.

Martigny dispose de cinq structures **préscolaires** destinées aux enfants âgés de 18 mois à 4 ans :

- Les Gavroches : 28 places
- Les Galopins : 30 places
- Les Colombes : 38 places
- Pamplemousse : 15 places
- L'île aux enfants : 18 places

³ Planification des soins longue durée 2016-2020 – Canton du Valais

Trois structures **parascolaires** accueillent les écoliers de 4 à 12 ans :

- UAPE Le Totem : 130 places
- UAPE L'Abricojeux : 80 places
- UAPE "Au beau Milieu" : 48 places

Le réseau de parents d'accueil géré par l'association Le Coucou complète cette offre pour les enfants de 6 semaines à 12 ans.

Scolaire

Charrat

Le centre scolaire de Charrat fait partie de l'Association des écoles de l'Arpille qui regroupe, sous une même direction, les écoles de Bovernier, Charrat, Finhaut, Salvan, Trient et Martigny-Combe. Le centre scolaire de Charrat représente 1/3 des effectifs de l'Association et sa direction est assumée par un enseignant de Charrat.

Durant l'année scolaire 2016/2017, le centre scolaire de Charrat accueillait 163 élèves allant de la 1^{ère} à la 8^{ème} Harmos.

Les jeunes de Charrat fréquentent le cycle d'orientation d'Octodure qui accueille les écoliers de 12 à 15 ans des communes de Bovernier, Charrat, Finhaut, Martigny, Martigny-Combe, Salvan et Trient.

Martigny

A Martigny, il y a 6 bâtiments scolaires répartis sur 4 sites qui prennent en charge 1'479 élèves (2016/2017), répartis dans 68 classes, qui vont de la 1^{ère} à la 8^{ème} Harmos.

144 enseignant-e-s prennent en charge ces élèves, 89 sont affectés aux classes de 1H à 8H, 48 sont des enseignants spécialisés, dont 29 sont spécialement rattachés au centre pédagogique spécialisé (CPS).

Localisation des écoles primaires :

- bâtiments A, B, C en Ville (tous les degrés) : r. des écoles 7
- bâtiment du Bourg (tous les degrés) : r. de Rossettan 1
- Pavillon des Neuvilles (2 classes de 1H/2H) : r. des Neuvilles 10
- Ecole de la Bâtiaz : ch. du Milieu (dès 2017 : 2 classes de 1H/2H et 1 classe de 3H à 8H)

Cycle d'orientation :

Le cycle d'orientation d'Octodure accueille 675 élèves âgés de 12 à 15 ans, en provenance des communes de Bovernier, Charrat, Finhaut, Martigny, Martigny-Combe, Salvan et Trient.



L'école abrite :

- 11 classes de 9CO
- 11 classes de 10CO
- 8 classes de 11CO
- 2 classes de préapprentissage
- 1 classe d'adaptation

Le cycle d'orientation de Martigny fonctionne selon le système des niveaux.

L'année scolaire 2015-2016 marque le début d'une ère nouvelle avec la mise à disposition de nouveaux locaux.

Le bâtiment dispose :

- d'une bibliothèque
- de 2 salles d'étude
- de 2 salles d'informatique
- de 5 salles de sciences
- de 2 cuisines et de 2 salles de théorie pour l'économie familiale
- de 45 salles de classe
- de 10 salles d'appui

L'école dispose d'infrastructures numériques de pointe.

Le complexe scolaire est complété par une aula de 400 places qui abrite également l'école de théâtre de Martigny.

Un réfectoire qui offre 200 places fait partie du complexe.

Ecole de commerce et de culture générale de Martigny :

L'école de commerce de Martigny accueille 6 classes d'étudiants en commerce et 4 classes destinées à la formation commerciale destinée à des sportifs ou des artistes.

L'école de culture générale dispose de 6 classes, 2 par degré. Elle s'adresse plus particulièrement aux personnes qui désirent s'orienter vers une carrière professionnelle dans les domaines de la santé (soins infirmiers et hospitaliers, physiothérapie, diététique, radiologie médicale, etc.) ou du social (aide sociale, éducation spécialisée et de la petite enfance, animation socioculturelle, psychomotricité, ergothérapie, etc.).

Ecole professionnelle artisanale de Martigny

L'Ecole professionnelle artisanale en chiffres :

1. **20** professions environ,
2. **1'200** apprentis à l'école,
3. **300** apprentis en cours interentreprises (stages pratiques),
4. **15** apprentis en maturité professionnelle technique intégrée,
5. **100** adultes dans les cours de formations continue,
6. **15** maîtres permanents,
7. **60** maîtres auxiliaires et/ou chargés de cours,
8. **40** intervenants dans les cours de formations continue.

3.10 Trafic

Service d'entretien des infrastructures et voirie

Chaque commune possède son service d'entretien des infrastructures communales et sa voirie.

Charrat occupe 2.7 équivalents plein temps pour le service d'entretien des infrastructures, de la voirie et du réseau routier. La Commune fait appel à des sous-traitants privés pour les travaux spécifiques qui sortent de l'entretien courant dans les domaines de l'entretien du matériel roulant, du déneigement ou de l'entretien des canalisations communales.

La commune de Martigny dispose de 58.2 postes de travail pour accomplir les tâches se rapportant au service

d'entretien des infrastructures, de la voirie et du réseau routier. Treize postes sont affectés aux travaux publics, neuf à l'entretien des forêts et de la campagne, huit au balayage, quinze à l'embellissement. La déchetterie des Verneys dispose de 2.5 postes de travail, la STEP aux Chantons de quatre collaborateurs.

L'entretien des infrastructures sportives est réalisé par sept collaborateurs.

103 kilomètres de routes parcourent la Commune de Martigny et 48.1 la commune de Charrat selon la répartition suivante :

	Martigny	Charrat
Routes cantonales (km)	8,5	6
Routes communales (km)	64,5	8,6
Routes de campagne (km)	30	33,5
Total des routes en km	103	48,1

La commune de Martigny compte 60 km de trottoirs, celle de Charrat 6 km.

Mobilité – transport

Charrat est desservie par le RER-Valais plusieurs fois par heure de 5 heures du matin à minuit. Charrat partage sa gare avec Fully. Le centre du village de Charrat est accessible à pieds en 10 minutes depuis la gare. Il faut 20 minutes à un piéton pour relier la gare au village de Vison.

Martigny est desservie régulièrement par les trains CFF (RER et InterRegio). Entremont et la Vallée du Trient ainsi que la Savoie sont accessibles via les trains du TMR. La ville est également desservie par CarPostal (Ligne Sion-Martigny). L'association "Bus Martigny" en partenariat avec CarPostal et TMR, permet de desservir le centre-ville avec Martigny-Combe ainsi qu'avec les quartiers du Guercet, de la Bâtiaz et de la Fusion.

Le Lunabus assure les transports nocturnes durant les nuits des week-ends ou lors de jours de fêtes spécifiques.

La gare de Martigny dispose de cinq places pour les taxis.

3.11 Environnement

STEP



Les deux communes sont raccordées à la STEP de Martigny. Cette infrastructure est la propriété de la commune de Martigny, mais elle est exploitée avec des communes partenaires (Bovernier, Martigny-Combe, Charrat, Fully et AELOVS). La répartition des frais d'exploitation et d'investissement est calculée en fonction d'un équivalent-habitants pour chaque commune partenaire. Des travaux d'agrandissement et de remise à niveau ont été effectués en 2014 pour un montant global de 10.5 millions. Près de 2007 tonnes de boues ont été traitées en 2015.

Une station de compression et de filtration du biogaz de la STEP permet d'injecter du biogaz dans le réseau et alimentera la chaudière du nouveau réseau de chauffage à distance de Prés Magnin, et fournit de l'énergie au Boutique-Hôtel de la Fovahm, première réalisation dans le cadre du développement du quartier. Ceci permettra notamment d'économiser 3GWh (consommation de 160 ménages) et 1000 tonnes d'émissions de CO2 seront évitées.

Eau

Martigny sous-traite l'approvisionnement en eau de la Commune à Sinergy. A Charrat, l'eau potable est fournie par Sinergy pour 85%, le 15% restant étant fourni par pompage dans la nappe phréatique.

Au 31 décembre 2016, Sinergy approvisionnait 18'523 habitants. Suite aux prélèvements d'échantillons, la qualité chimique de l'eau potable dépasse de loin les exigences quant à la législation sur les denrées alimentaires, ce qui souligne la qualité exceptionnelle de l'eau de Martigny, la classant comme l'une des meilleures de Suisse.

100% de l'eau potable provient de sources de montagne. Le réseau de Martigny est alimenté par les sources du Marioty⁴.

Figure 2 : Réseau d'eau potable de Martigny (Sinergy)



Traitement des déchets et des ordures

A Charrat et Martigny, ce sont des entreprises privées qui transportent les ordures. Les deux communes sont actionnaires de la SATOM qui est chargée du traitement des déchets. En 2016, Charrat a apporté 426 tonnes de déchets à la SATOM et Martigny 6'155 tonnes⁵.

A Charrat, les habitants règlent une taxe forfaitaire pour le traitement des déchets. A Martigny, il y a une taxe unique pour les ménages et une taxe au poids pour les entreprises.

A Charrat, il y a des points de collectes spéciaux pour le verre, le PET, le papier, le fer blanc, les huiles, les textiles et les capsules Nespresso.

A Martigny, il existe des points de collecte pour le verre et le papier. Le papier est collecté tous les mercredis. L'alu, le fer blanc, le PET, les huiles et les déchets spéciaux en général sont à amener à la déchetterie.

⁴ Extrait rapport Sinergy sur la qualité de l'eau en 2016

⁵ Rapport 2016 de la SATOM

Déchetterie

Il existe une déchetterie communale à Martigny, au Verney. Cette déchetterie, qui existe depuis 2003, est ouverte librement aux citoyens de Charrat et de Martigny. Une convention lie la commune de Charrat à celle de Martigny pour son exploitation. En 2014, la déchetterie a traité 3'102 tonnes de déchets pouvant être facilement compostés, 1'094 tonnes de déchets encombrants et 269 tonnes de déchets carnés.

La déchetterie est ouverte au public du mardi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Dangers naturels et zones à protéger

A Charrat, il n'y a pas de zones qui nécessitent des mesures de protection particulières.

A Martigny, il existe une zone d'éboulement qui a nécessité la construction de protections particulières. Deux projets de protection de la zone des Bans du Bourg et du Mont d'Ottan ont été devisés respectivement à 900'000 francs.

Il existe un réseau écologique qui comprend la région du coude du Rhône.

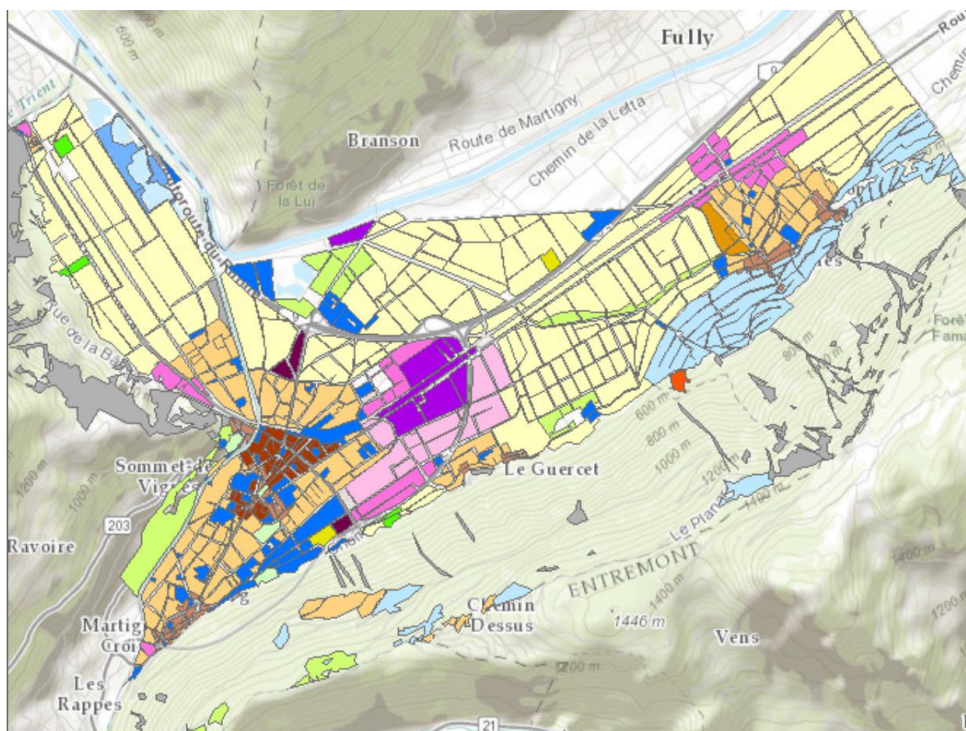
Les deux communes possèdent des parcelles inscrites dans l'inventaire national des prairies et pâturages secs.

3.12 Aménagement du territoire

Eléments de base régissant l'aménagement du territoire

Figure 3 : Plan d'affectation Martigny et Charrat

Source : Office fédéral de topographie swisstopo/ Canton du Valais, Service des registres fonciers et de la géomatique (SRFG)⁶



⁶ <http://www.sitvalais.opendata.arcgis.com>

Charrat

La municipalité dispose d'un plan de zone homologué au 28 mars 1990 qui doit être modifié. Le nouveau plan de zones est actuellement en phase d'homologation. Le plan de zones contient des dispositions particulières visant à maintenir une harmonie des sites habités pour la zone village. La commune de Charrat n'a pas élaboré de plan directeur.

Le règlement des zones et des constructions de Charrat date du 28 mars 1990. Les plans concernant les réseaux d'équipement eaux et égouts ont été remis à jour en 2011.

La commune de Charrat possède sa propre commission des constructions qui est constituée par la vice-présidente de la Commune, le chargé de sécurité, un-e secrétaire de commission (employés communaux) et des membres externes. La procédure suivie correspond à celle du règlement communal des constructions, de la loi sur les constructions et aux dispositions contenues dans les ordonnances sur les constructions.

Les demandeurs s'acquittent d'un émolument pour obtenir un permis de construire.

Martigny

La Commune de Martigny possède un plan directeur qui a été élaboré en 2008.

Le plan de zones de Martigny et le règlement des constructions ont été remis à jour en janvier 2013.

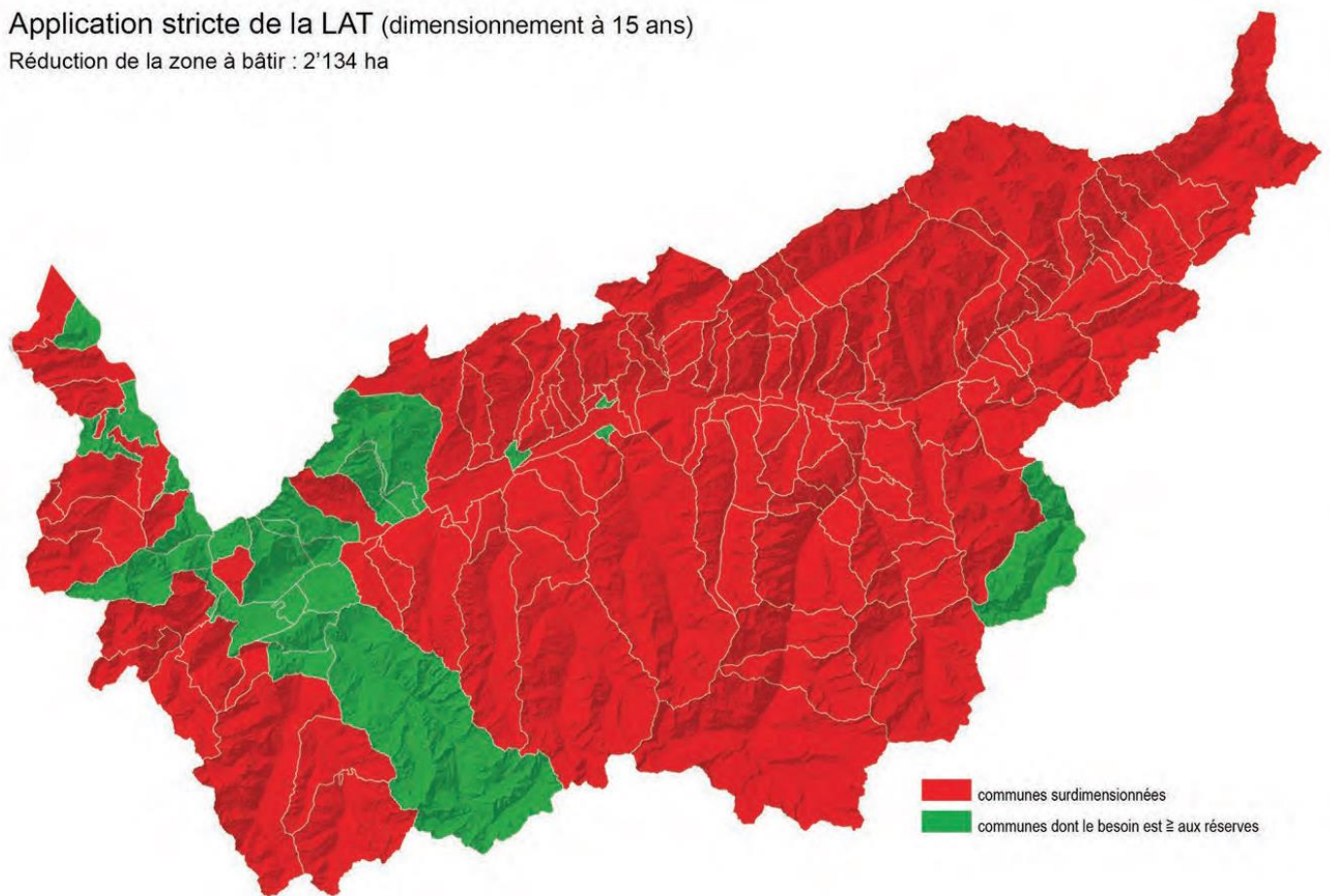
La commission des constructions se réunit toutes les deux semaines. Elle est constituée de conseillers municipaux et de deux collaborateurs des services techniques. Le dossier de demande de construire est examiné, en premier lieu, par les services techniques. Il est ensuite mis à l'enquête publique durant 30 jours et envoyé au Canton pour préavis ou traitement des oppositions éventuelles. La commission des constructions émet une proposition de décision. La décision d'autorisation émane du Conseil municipal.

Les demandeurs s'acquittent d'un émolument pour obtenir un permis de construire.

Les deux communes ont déjà des plans de zone qui correspondent à une application stricte de la LAT.

Application stricte de la LAT (dimensionnement à 15 ans)

Réduction de la zone à bâtir : 2'134 ha



Registre Foncier - Cadastre

Charrat

A Charrat, c'est le secrétaire communal qui est en charge du cadastre. Son substitut est une secrétaire de l'administration communale.

Le registre foncier est déjà organisé avec Martigny.

Martigny

Conformément aux dispositions cantonales, le registre foncier pour tout l'arrondissement de Martigny se trouve en ville. Il est ouvert au public tous les matins de semaine de 7h45 à 11h45.

A Martigny, la tenue du cadastre occupe un peu plus qu'un équivalent plein temps

Les deux communes ont déjà recours au même géomètre officiel. Les programmes informatiques utilisés ne sont pas les mêmes et il faudra prévoir du temps pour la mise à niveau des systèmes.

3.13 Sécurité publique

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

L'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA)/ Service intercommunal de la curatelle a pour but de suppléer aux carences d'un individu présentant une certaine incapacité à se protéger et à se mouvoir dans la société. Elle vise parfois aussi la protection de la société lorsque l'individu devient un danger pour elle ou une charge insupportable pour sa famille ou ses proches.

Martigny fait partie de l'APEA qui regroupe les Communes de Martigny, Martigny-Combe, Bovernier, Saillon (depuis 2017) et Trient. Le service intercommunal de curatelle regroupe les mêmes communes et rend des comptes à l'APEA.

Charrat s'est regroupée avec Fully pour former l'APEA Fully-Charrat. L'APEA Fully-Charrat prend également en charge tout ce qui touche à la curatelle.

Police

Charrat

Charrat fait partie de la police intercommunale des Deux Rives qui regroupe les communes de Saxon, Riddes, Isérables, Saillon et Charrat. La police intercommunale des Deux Rives est basée à Saxon.

Elle a pour mission générale de :

- Veiller à la sécurité publique, en particulier à la protection des personnes et des biens.
- Maintenir l'ordre et la sécurité publique
- Veiller à l'observation des règlements communaux et des lois en général
- Assumer les rôles de prévention et de répression

Un service de permanence qui fonctionne 24h/24 a été mis sur pied. Elle compte 4 policiers, un policier assistant et une secrétaire à 20%.

Martigny

Le Corps de police comprend un Etat-major (4 membres), une entité Police-Secours 24h/24 (18 policiers), des Unités Spécialisées (4 policiers), des auxiliaires de police (2), le tout articulé autour d'une Centrale d'engagement efficiente durant les horaires administratifs (la journée).

L'effectif actuel est de 28 policiers, ainsi que d'une/un secrétaire à un taux d'activité de 20%.

Les tâches effectuées sont de manière générale la prévention, la police de proximité, ainsi que le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Ces tâches et missions sont effectuées sur la base du Règlement de police de la Commune de Martigny ainsi que sur la base des différentes lois en vigueur (notamment CPS – LStup – LCR).

Service du feu et Etat-major de conduite communal



Les deux communes de Charrat et Martigny font partie du Centre de secours et incendie de Martigny et environs :

Les deux communes possèdent leur propre Etat-major communal de conduite.

Protection civile

La PCi valaisanne est organisée au niveau cantonal et englobe six régions. Charrat et Martigny font partie de la PCI de la région de Martigny qui est placée sous la direction du même commandant que le centre de secours et incendie de Martigny.

4 Finances et impôts

4.1 Introduction

L'analyse de la situation financière des communes repose sur les résumés des comptes communaux qui nous ont été transmis par la Section des finances communales du Service des affaires intérieures et communales (SAIC). Ces informations sont élaborées à partir des comptes communaux transmis par les communes au canton.

Nous nous en tenons ici à une analyse financière, aussi bien des comptes (fonctionnement et investissement) que du bilan. Concernant le bilan, au vu de l'importance des immobilisations du patrimoine financier de la ville de Martigny, nous avons cependant considéré celles-ci comme faisant partie de l'actif disponible. Pour ces aspects méthodologiques, on se reportera à la publication du SEREC «Finances communales ; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification» (2000).

Les données détaillées sont transmises aux communes sous forme informatique (tableaux Excel). Elles comprennent les valeurs par commune, ainsi que les valeurs par habitant et en % pour les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et le bilan. Des graphiques par communes et certains non reproduits dans ce document font également partie de ce dossier informatique.

4.2 Comptes de fonctionnement

4.2.1 Marge d'autofinancement

4.2.1.1 Situation actuelle et évolution de 2009 à 2016

Rappelons que la marge d'autofinancement représente le montant à disposition d'une commune pour financer de nouveaux investissements ou rembourser ses dettes.

La marge d'autofinancement cumulée des deux communes a connu une relative stabilité entre 2009 et 2016, excepté en 2011, année où Martigny a enregistré une forte variation des impôts des personnes morales et en 2016 où les "gains comptables sur patrimoine financier" ont fortement impacté les comptes. En moyenne de la période analysée, la marge d'autofinancement a été de 13.4 millions de francs. La commune de Martigny représente le 90.1 % du total.

Tableau 9 : Comptes de fonctionnement par communes (moyenne 2009-2016)

Source : Comptes communaux

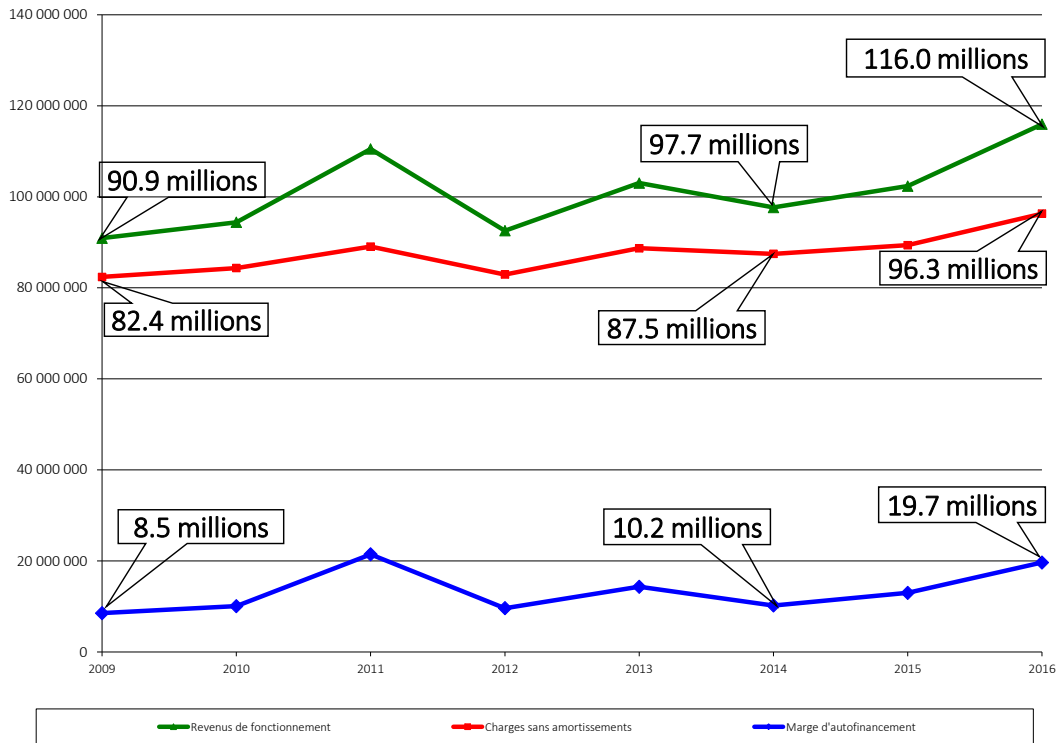
En francs

	Martigny	Charrat	Total	Taux de croissance
Revenus de fonctionnement	93 082 531	7 845 031	100 927 561	+ 3.5 %
- Charges sans amortissements	81 052 453	6 520 259	87 572 712	+ 2.3 %
= Marge d'autofinancement	12 030 078	1 324 772	13 354 849	+ 12.7 %
Marge d'autofinancement en % du total	90.1 %	9.9 %	100.0 %	
Marge d'autofinancement en % des revenus de fonctionnement	12.9 %	16.9 %	13.2 %	

Il faut relever qu'en moyenne la marge d'autofinancement ne représente que 13.2 % des revenus de fonctionnement. Toutefois la marge d'autofinancement de Martigny n'englobe pas les résultats des sociétés Sinergy Commerce SA et Sinergy Infrastructures SA, propriété de la Ville.

Graphique 9 : Evolution des comptes de fonctionnement de 2009 à 2016 (cumul des deux communes)

Source : Comptes communaux



4.2.2 Charges de fonctionnement

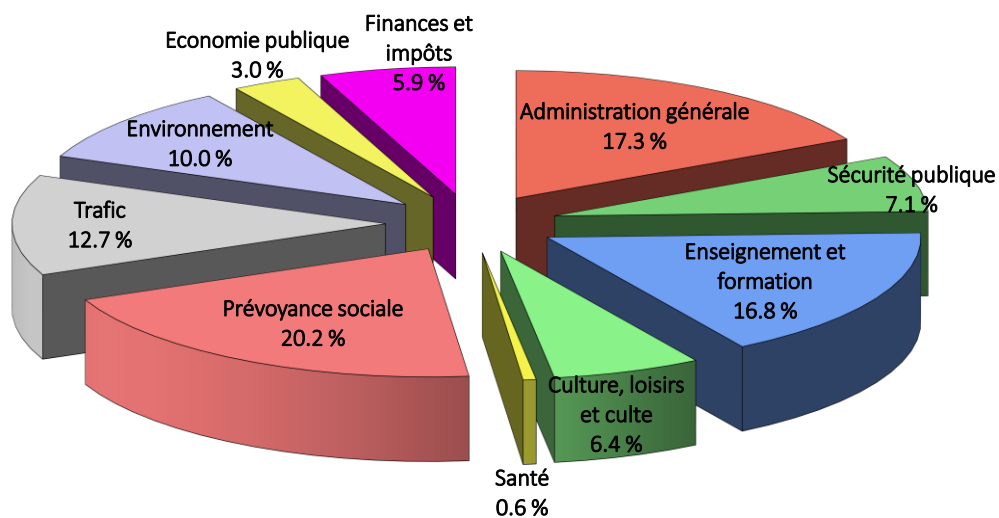
4.2.2.1 Analyse selon la fonction

Le graphique de répartition des charges de fonctionnement montre l'importance relative des différents postes. En 2016, les plus importants sont, dans l'ordre : «prévoyance sociale» (20.2 %), «administration générale» (17.3 %), «enseignement et formation» (16.8 %) et «trafic» (12.7 %). Les autres postes représentent 10 % ou moins du total des charges.

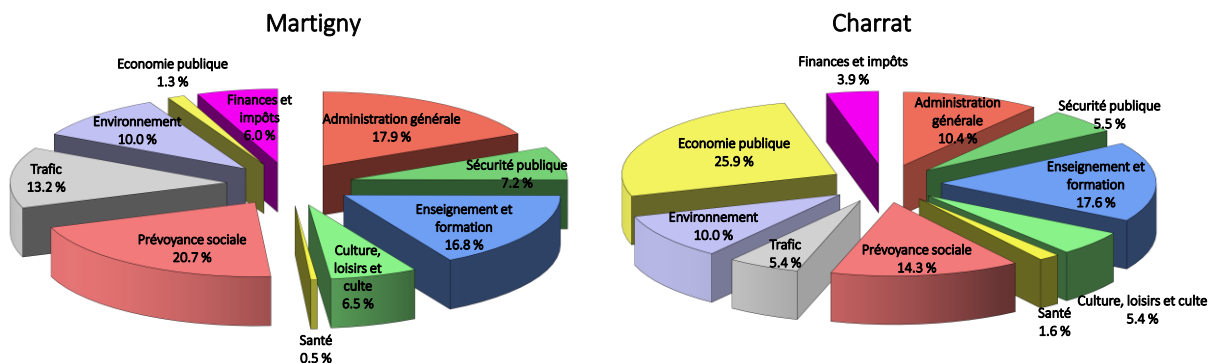
Les graphiques et le tableau ci-dessous donnent la répartition des charges de fonctionnement par fonction.

Graphique 10 : Charges de fonctionnement par fonction en 2016 - cumul des deux communes

Source : Comptes communaux



Si l'on compare Charrat à Martigny, on observe que le poids relatif des postes «économie publique» est nettement plus important pour Charrat. Les autres postes ont une différence moindre ou pèsent relativement moins lourd pour Charrat que pour Martigny.



Graphique 11 : Charges de fonctionnement par fonction et par commune (moyenne 2009-2016)

Source : Comptes communaux

En francs

	Martigny		Charrat		Total		Taux de croissance
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
0 Administration générale	13 946 333	17.2%	713 149	10.9%	14 659 482	16.7%	+ 4.8 %
1 Sécurité publique	7 078 964	8.7%	289 699	4.4%	7 368 663	8.4%	+ 1.7 %
2 Enseignement et formation	15 708 972	19.4%	1 426 455	21.9%	17 135 427	19.6%	- 4.0 %
3 Culture, loisirs et culte	5 513 116	6.8%	325 347	5.0%	5 838 464	6.7%	+ 2.2 %
4 Santé	1 088 071	1.3%	85 047	1.3%	1 173 118	1.3%	- 9.3 %
5 Prévoyance sociale	13 280 549	16.4%	666 995	10.2%	13 947 544	15.9%	+ 10.7 %
6 Trafic	10 844 416	13.4%	370 681	5.7%	11 215 097	12.8%	+ 3.2 %
7 Prot. et amén. environnement, yc eau, égouts, déchets	7 614 851	9.4%	559 056	8.6%	8 173 907	9.3%	+ 3.4 %
8 Economie publique	1 046 061	1.3%	1 857 939	28.5%	2 904 000	3.3%	- 0.9 %
9 Finances et impôts	4 931 120	6.1%	225 891	3.5%	5 157 011	5.9%	- 1.4 %
Total	81 052 453	100.0%	6 520 259	100.0%	87 572 713	100.0%	+ 2.3 %
Par habitant	4 790		4 212		4 742		

Globalement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 2.3 % en moyenne annuelle. Le poste qui a connu la plus forte croissance est la «prévoyance sociale» (+ 10.7 %). Les autres postes ont augmenté de moins de 5 % en moyenne annuelle, voire considérablement diminué («enseignement et formation» - 9.3 %) suite au changement du système de comptabilisation des traitements du personnel enseignant.

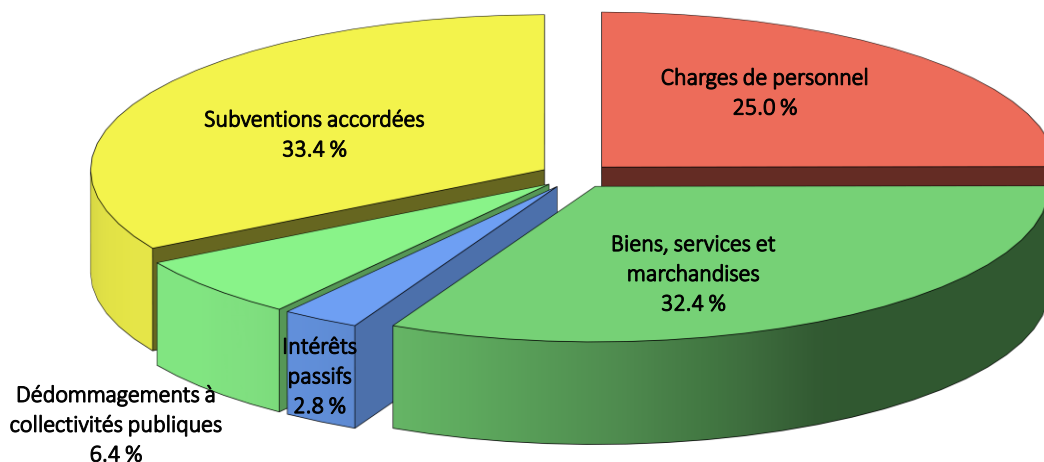
4.2.2.2 Analyse selon la nature

Par nature, les charges les plus importantes en 2016 sont les «subventions accordées» (33.4 % du total), «achats de biens, services et marchandises» (32.4 %) et les «charges de personnel» (25.0 %). Ces trois postes représentent le 90.8 % des charges de fonctionnement. Il faut relever que les charges d'intérêts sont faibles puisqu'elles ne représentent que 2.8 % des charges de fonctionnement en 2016.

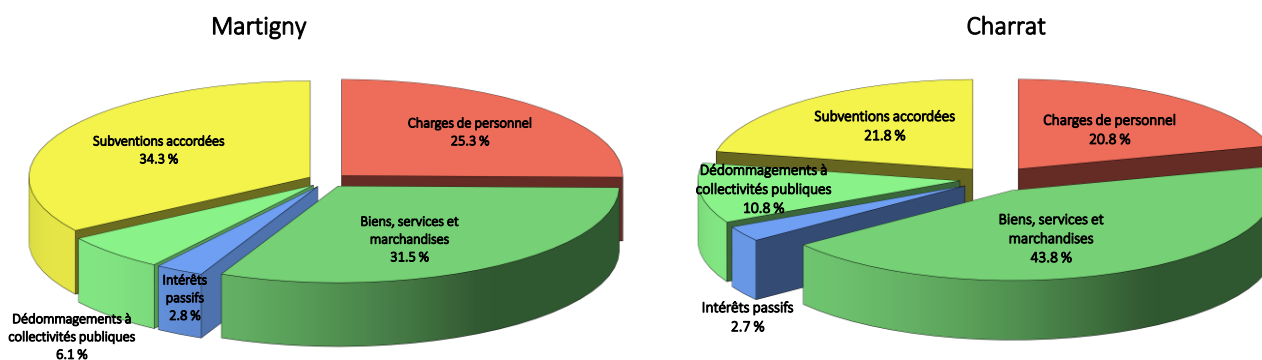
Les graphiques et le tableau ci-dessous donnent la répartition des charges de fonctionnement par nature en 2016.

Graphique 12 : Charges de fonctionnement par nature en 2016 - cumul des 2 communes

Source : Comptes communaux



A Charrat, le poids des «achats de biens, services et marchandises» (43.8 %) et des «dédommagements aux collectivités publiques» (10.8 %) sont relativement plus importants qu'à Martigny, alors que les autres catégories de charges représentent une part plus faible.



Les postes qui ont connu la plus forte progression sont les «subventions accordées» (+ 14.0 % en moyenne annuelle) et les «parts à des contributions sans affectation» (+ 8.4 %). Ces évolutions contrastées sont à mettre en relation avec le fait que depuis 2012, les charges salariales des enseignants sont payées par le canton, les communes versant leur contribution à celui-ci. Il faut relever que les charges d'intérêts, relativement faibles, ont augmenté de 3.2 % en moyenne annuelle. Les «dédommagements à des collectivités publiques» ont baissé de 6.7 %, ainsi que les «charges du personnel» (- 4.9 %).

Graphique 13 : Charges de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2009-2016)

Source : Comptes communaux

	Martigny		Charrat		Total		Taux de croissance
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
30 Charges de personnel	26 158 476	32.3 %	1 847 408	28.3 %	28 005 884	32.0 %	- 4.9 %
31 Biens, services et marchandises	23 151 032	28.6 %	2 977 722	45.7 %	26 128 754	29.8 %	+ 3.3 %
32 Intérêts passifs	2 369 176	2.9 %	170 597	2.6 %	2 539 773	2.9 %	+ 3.2 %
34 Parts à des contributions sans affectation	1 115 464	1.4 %	27 919	0.4 %	1 143 383	1.3 %	+ 8.4 %
35 Dédommagements à collectivités publiques	3 664 673	4.5 %	494 835	7.6 %	4 159 508	4.7 %	- 6.7 %
36-37 Subventions accordées	24 593 632	30.3 %	1 001 778	15.4 %	25 595 410	29.2 %	+ 14.0 %
Total	81 052 453	100.0 %	6 520 259	100.0 %	87 572 712	100.0 %	+ 2.3 %
Par habitant	4 790		4 212		4 742		

4.2.3 Revenus de fonctionnement

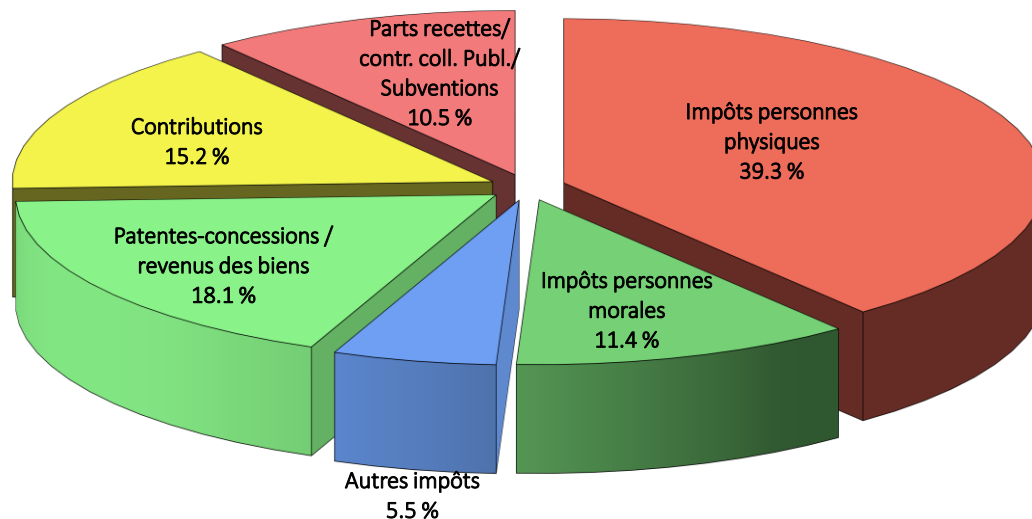
En 2016, les revenus de fonctionnement par nature les plus importants sont les suivants : «impôts des personnes physiques» (39.3 % du total), «patentes-concessions / revenus des biens» (18.1 %) «contributions de tiers» (15.2 %), et «impôts des personnes morales» (11.4 %). Les impôts représentent au total plus de la moitié des revenus (56.2 %).

Les autres catégories de revenus représentent 10 % du total ou moins.

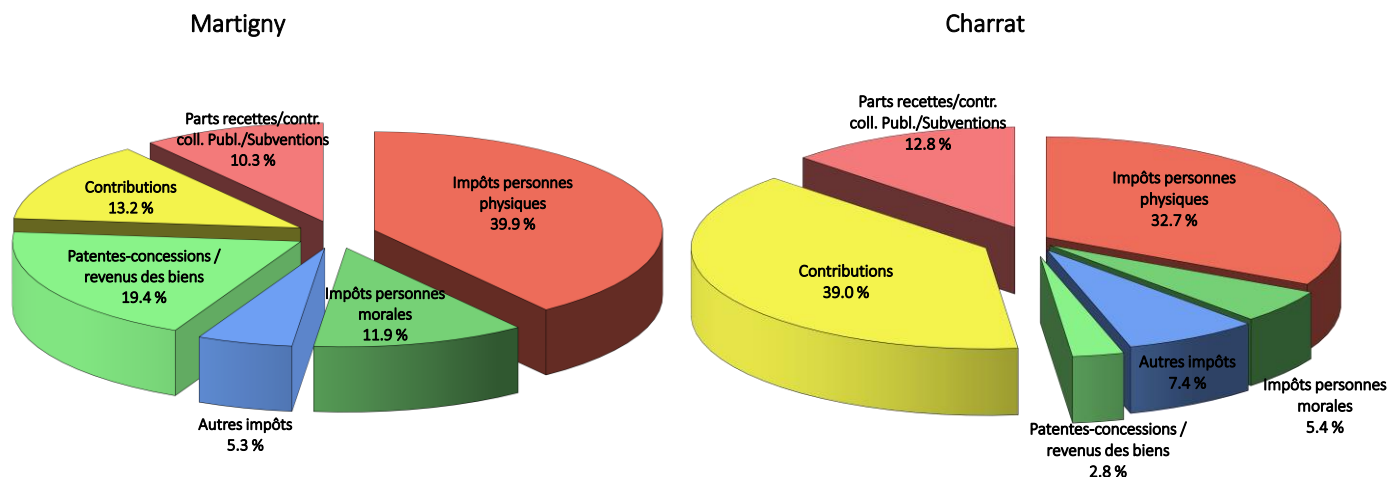
Les graphiques et le tableau ci-dessous donnent la répartition par nature des revenus de fonctionnement.

Graphique 14 : Revenus de fonctionnement par nature en 2016 - Cumul des deux communes

Source : Comptes communaux



La structure des revenus de la commune de Charrat montre que cette commune dépend de manière plus importante des contributions (39.0 % du total) et des «participations de collectivités publiques» (12.8 %).



La forte diminution des subsides (- 20.4%) est la conséquence du changement de système concernant les charges salariales du personnel enseignant intervenu en 2012. Les "parts recettes/contributions sans affectation / restitutions collectivités publiques" ont augmenté de 19.2 %, ainsi que les «patentes-concessions / revenus des biens» de 11.0 %.

Tableau 10 : Revenus de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2009-2016)

Source : Comptes communaux

	Martigny		Charrat		Total		Taux de croissance
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
40 a Impôts personnes physiques	38 758 046	41.6 %	2 706 277	34.5 %	41 464 322	41.1 %	+ 2.0 %
40 b Impôts personnes morales	12 935 770	13.9 %	325 521	4.1 %	13 261 291	13.1 %	+ 8.3 %
40 c Autres impôts	5 849 027	6.3 %	443 878	5.7 %	6 292 906	6.2 %	+ 5.9 %
41-42 Patentes-concessions / revenus des biens	13 730 287	14.8 %	159 246	2.0 %	13 889 533	13.8 %	+ 11.0 %
43 Contributions	11 697 302	12.6 %	2 961 706	37.8 %	14 659 008	14.5 %	+ 3.2 %
44-45 Parts recettes/contributions sans affectation / restitutions collectivités publiques	4 578 399	4.9 %	655 770	8.4 %	5 234 168	5.2 %	+ 19.2 %
46-47 Subventions	5 533 701	5.9 %	592 632	7.6 %	6 126 333	6.1 %	- 20.4 %
TOTAL	93 082 531	100.0 %	7 845 031	100.0 %	100 927 563	100.0 %	+ 3.5 %
Par habitant	5 501		5 067		5 465		

Les coefficients d'impôt et les taux d'indexation des deux communes avec le changement intervenu (indiqué en bleu) sont présentés au tableau suivant.

Coefficient d'impôt et taux d'indexation par commune depuis 2008

Le coefficient d'impôt de la commune de Charrat est supérieur à celui de la commune de Martigny, alors que son taux d'indexation est plus bas. La fiscalité est donc plus lourde à Charrat qu'à Martigny.

Tableau 11 : Coefficient d'impôt et taux d'indexation

	2008 - 2010		2011-2016	
	Coefficient	Index	Coefficient	Index
Martigny	1.1	160 %	1.1	160%
Charrat	1.2	140 %	1.2	150 %

Le tableau ci-dessous montre à titre d'exemple quelle est la différence pour les contribuables des deux communes pour différents niveaux de revenus / fortunes imposables⁷. Si les taux de Martigny étaient appliqués à Charrat, tous les contribuables de cette commune seraient gagnants.

Tableau 12 : Simulation des impôts communaux pour différents niveaux de revenus imposables

Source : Canton du Valais https://apps.vs.ch/SCC_Calculette/?Language=fr

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Impôt communal			
			Martigny	Charrat	Différence min/max	Différence en %
Célibataire	30 000	0	1 290.00	1 504.85	-214.85	-16.7%
	40 000	0	2 094.75	2 436.90	-342.15	-16.3%
	50 000	0	3 053.00	3 542.65	-489.65	-16.0%
	60 000	50 000	4 165.70	4 788.30	-622.60	-14.9%
	75 000	100 000	5 931.75	6 737.70	-805.95	-13.6%
	100 000	300 000	9 264.50	10 420.30	-1 155.80	-12.5%
Marié avec 2 enfants	30 000	0	640.00	854.85	-214.85	-33.6%
	40 000	0	1 361.60	1 584.00	-222.40	-16.3%
	50 000	0	1 984.45	2 302.70	-318.25	-16.0%
	60 000	50 000	2 736.60	3 143.90	-407.30	-14.9%
	75 000	100 000	3 921.10	4 450.90	-529.80	-13.5%
	100 000	300 000	6 252.90	7 025.20	-772.30	-12.4%

Globalement, l'alignement des taux de Charrat sur ceux de Martigny aurait une incidence négative sur les impôts encaissés. La Section des finances communales du Service des affaires intérieures et communales (sur la base des impôts 2014 au 29.12.16) estime cette perte à environ 313'000 CHF.

⁷ D'autres simulations peuvent être faites au moyen de la «calculette» disponible sur le site de l'Etat du Valais : https://apps.vs.ch/SCC_Calculette/?Language=fr

4.3 Taxes

Le tableau ci-dessous résume les tarifs des taxes «eau - égouts/épuration - ordures» des deux communes.

Tableau 13 : Tarif des taxes eau, épuration et ordures

	Martigny	Charrat
Eau potable	Taxe unique de raccordement selon le diamètre du compteur Taxe d'utilisation annuelle : Débit (diamètre du compteur) Taxe de consommation (0.45 /m3)	Taxe unique de raccordement selon le diamètre du compteur Taxe d'utilisation annuelle : Débit (diamètre du compteur) Taxe de consommation (0.90 /m3)
Egouts-Épuration	Taxe unique de raccordement à la construction : 1% de la valeur cadastrale (HT) Taxe sur la valeur cadastrale : 0.25/000 de la valeur cadastrale (HT) Taxe sur la consommation : 0.30 /m3	Taxe unique de raccordement selon le diamètre du compteur Taxe d'utilisation annuelle : -débit 19.- /m3/h (diamètre du compteur) Taxe de consommation (0.70 /m3)
Déchets	Taxe annuelle par ménage : 200.-	Taxe annuelle par ménage : > 170.- personnes seule > 210.- dès 2 personnes
Taxe au sac dès 2018	Taxe de base :	Taxe de base :
Catégorie 1 : (de 1 à 2.5 pièces)	75.- HT (coef. 1)	110.- HT (coef. 1)
> Catégorie 2 : (de 3 à 4.5 pièces)	93.- HT (coef. 1.25)	137.- HT (coef. 1.25)
Catégorie 3 : (5 pièces et plus)	103.- HT (coef. 1.375)	151.- HT (coef. 1.375)
	La taxe au poids : > 400.- HT la tonne pesée (tarif déjà appliqué à ce jour)	La taxe au poids : > 300.- HT la tonne pesée (tarif déjà appliqué à ce jour – auparavant 320.-)

Le principe du pollueur - payeur admet que les taxes doivent couvrir les coûts des services. Le tableau ci-dessous indique les coûts engendrés par les trois services, les recettes correspondantes (composées essentiellement des taxes) et le taux de couverture par commune.

La taxe au sac unifiée pour le Valais romand entrera en vigueur en 2018. Le mode de facturation sera dès lors déjà harmonisé, la tarification est actuellement en cours d'homologation par le Conseil d'Etat. Afin de pouvoir préviser les règlements, le SAIC a en effet demandé aux communes, de leur faire parvenir une planification financière à long terme permettant de prouver que les coûts seront entièrement couverts par les taxes.

Tableau 14 : Eaux-Egouts-Déchets moyenne 2009 - 2016

Source : Comptes communaux

	Martigny	Charrat	Total
Coûts totaux	4 260 778	702 684	4 963 462
Eau potable	0	266 937	258 479
Eaux usées	1 776 103	219 636	1 995 919
Déchets	2 484 676	216 111	2 562 856
Coûts par habitant	252	454	261
Eau potable	0	172	14
Eaux usées	105	142	108
Déchets	147	140	139
Recettes totales	4 189 280	520 480	4 709 761
Eau potable	0	186 517	175 611
Eaux usées	1 754 257	170 163	2 068 816
Déchets	2 435 023	163 800	2 502 993
Recettes par habitant	248	336	257
Eau potable	0	120	10
Eaux usées	104	110	112
Déchets	144	106	136
Solde Total	+ 85 516	- 155 349	- 69 834
Eau potable	0	-82 867	-82 867
Eaux usées	99 738	-26 841	72 897
Traitement déchets	-14 222	-45 641	-59 863
Solde par habitant	+ 5	- 100	- 4
Eau potable	+0	- 54	- 4
Eaux usées	+ 6	- 17	+ 4
Déchets	- 1	- 29	- 3
Habitants moyenne 2009 - 2016	16 920	1 548	18 468

A Martigny, la gestion de l'eau potable est assurée par la société Sinergy, qui assume également une partie de la gestion des eaux potables de Charrat. Sinergy gère les infrastructures, ainsi que facture les habitants de Martigny, c'est la raison pour laquelle les comptes de la commune de Martigny ne contiennent ni coûts, ni revenus, même si une redevance est due. Cependant, à Charrat, Sinergy facture à la commune qui refacture à ses habitants.

Il est à relever que les pratiques comptables des deux communes divergent, notamment concernant les amortissements. En effet, la commune de Martigny recourt à une politique de financement de ses investissements par des réserves et n'attribue pas les amortissements aux fonctions. C'est la raison pour laquelle les comptes ci-dessus ne contiennent pas d'amortissement, alors que ceux de la commune de Charrat comptabilisent en moyenne 203'000 CHF d'amortissement annuel.

En termes de taux de couverture, les tarifs de la commune de Charrat bien que supérieurs à ceux de Martigny ne couvrent cependant pas les coûts de fonctionnement (déficit de 100.-/habitant).

En ce qui concerne l'eau potable, la méthode utilisée (diamètre des compteurs) par les deux communes est identique, alors que la tarification diverge quelque peu. Pour les eaux usées, Martigny utilise une méthode différente de l'eau potable en se basant sur la valeur cadastrale. L'introduction de la taxe au sac se fera en 2018 pour le Valais romand, ce qui signifie que la tarification des déchets sera harmonisée avant l'éventuelle entrée en vigueur de la fusion des deux communes.

4.4 Comptes d'investissement

4.4.1 Dépenses et recettes d'investissement

Entre 2009 et 2016, soit en 8 ans, les deux communes ont réalisé des investissements, pour leur patrimoine administratif, pour un montant de 181.2 millions de francs : Martigny 164.7 millions et Charrat 16.5 millions. Les recettes d'investissement se sont élevées à 56.9 millions. Les investissements nets se sont donc élevés à 124.3 millions ce qui correspond à une moyenne de 15.5 millions de francs par année.

Tableau 15 : Dépenses et recettes d'investissement de 2009 à 2016

Source : Comptes communaux

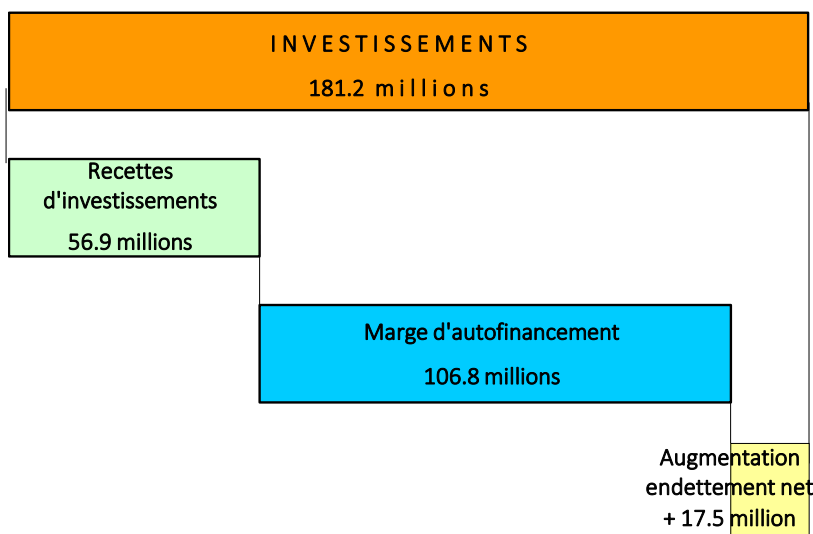
	Dépenses d'investissement			Revenus d'investissement			Dépenses d'investissements nettes		
	Martigny	Charrat	Total	Martigny	Charrat	Total	Martigny	Charrat	Total
0 Administration générale	4 005 422	144 823	4 150 245	75 000	11 800	86 800	3 930 422	133 023	4 063 445
1 Sécurité publique	2 208 677	76 536	2 285 213	1 336 556		1 336 556	872 121	76 536	948 657
2 Enseignement et formation	58 333 073	2 334 700	60 667 772	15 154 086	668 303	15 822 389	43 178 987	1 666 397	44 845 383
3 Culture, loisirs et culte	6 335 119	130 154	6 465 273	126 888		126 888	6 208 231	130 154	6 338 385
4 Santé		21 000	21 000					21 000	21 000
5 Prévoyance sociale		1 772 080	1 772 080					1 772 080	1 772 080
6 Trafic	60 487 253	3 914 643	64 401 897	8 748 081	530 802	9 278 884	51 739 172	3 383 841	55 123 013
7 Prot. et amén. environnement, yc eau, égouts, déchets	28 436 804	5 319 194	33 755 997	26 253 551	1 671 267	27 924 817	2 183 253	3 647 927	5 831 180
8 Economie publique		2 681 113	2 681 113		1 014 203	1 014 203		1 666 910	1 666 910
9 Finances et impôts	4 863 325	147 281	5 010 606	1 238 727	23 296	1 262 023	3 624 598	123 985	3 748 583
Total	164 669 672	16 541 524	181 211 196	52 932 889	3 919 672	56 852 560	111 736 784	12 621 852	124 358 636

4.4.2 Financement des investissements

Comme le montre le graphique ci-dessous, les communes n'ont pas pu entièrement autofinancer leurs investissements.

Graphique 15 : Investissements et leur financement de 2009 à 2016 (cumul des deux communes)

Source : Comptes communaux



Le tableau suivant montre que la commune de Charrat a autofinancé ses investissements à hauteur de 84.0 % et Martigny à hauteur de 86.1 %. Au total des deux communes, le degré d'autofinancement des investissements nets est légèrement inférieur à 86 %.

Tableau 16 : Financement des dépenses d'investissement de 2009 à 2016 par commune

Source : Comptes communaux

En francs

Total	Martigny	Charrat	Total
Dépenses d'investissement	164 669 672	16 541 524	181 211 196
- Recettes d'investissement	52 932 889	3 919 672	56 852 560
= Investissement net	111 736 784	12 621 852	124 358 636
- Autofinancement	96 240 623	10 598 173	106 838 796
= Besoins en capitaux de tiers	+ 15 496 161	+ 2 023 679	+ 17 519 840
Degré d'autofinancement	86.1 %	84.0 %	85.9 %

4.5 Bilan financier

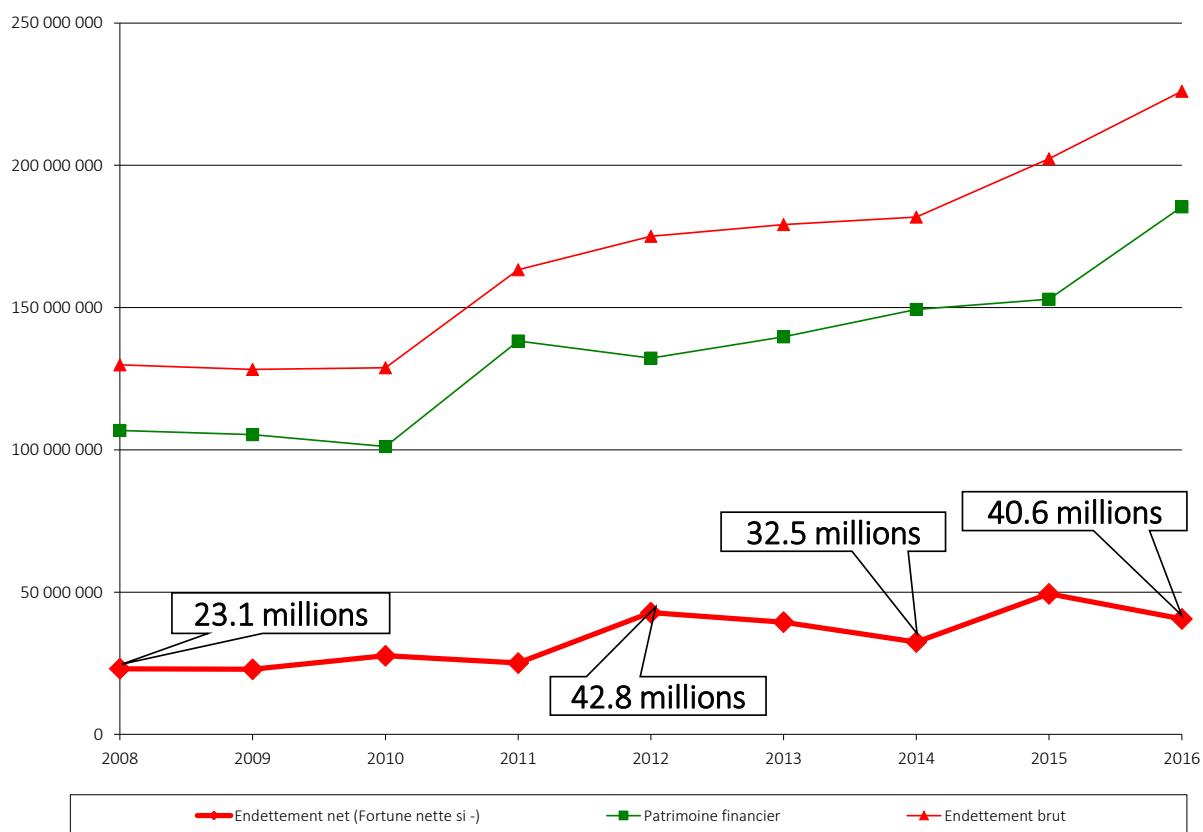
4.5.1 Endettement et endettement net

L'endettement net (endettement total⁸ - actif disponible⁹ = EN) est le meilleur indicateur du niveau d'endettement communal.

Au 31.12.2016, les deux communes ont un endettement net de 40.6 millions. Au début 2009, les communes avaient un endettement net de 23.1 millions. L'endettement net a donc augmenté de 17.5 millions entre 2009 et 2016.

Graphique 16 : Evolution du bilan au 31.12. de 2008 à 2016 (cumul des deux communes)

Source : Comptes communaux



⁸ L'endettement brut, aussi appelé endettement total ou fonds étrangers, représente le total des dettes bancaires, des créanciers et des passifs transitoires.

⁹ Le patrimoine financier, ou actif disponible, représente le total des avoirs en caisse et en banque, des débiteurs, des placements du patrimoine financier et des actifs transitoires

Tableau 17 : Bilan financier des deux communes au 31.12

Source : Comptes communaux

En francs

Total	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Diff. 08-16
Patrimoine financier	106 808 177	105 372 625	101 192 786	138 244 784	132 267 559	139 753 572	149 338 200	152 910 773	185 397 755	+ 78 589 578
<i>dont Biens immobiliers</i>	64 998 600	63 383 525	66 904 909	73 601 378	88 088 992	97 874 795	112 076 224	101 390 283	117 584 146	+52 585 546
Endettement brut	129 876 075	128 281 444	128 847 660	163 326 480	175 049 830	179 199 414	181 799 735	202 319 666	225 985 494	+ 96 109 419
<i>dont Provisions</i>	57 235 888	54 930 651	54 379 487	57 058 723	56 431 218	51 308 531	50 110 968	54 555 773	58 464 581	+1 228 693
Endettement net (Fortune nette si -)	23 067 898	22 908 819	27 654 874	25 081 696	42 782 271	39 445 842	32 461 535	49 408 893	40 587 739	+ 17 519 840
Modification Endettement net		- 159 079	+ 4 746 055	- 2 573 178	+ 17 700 575	- 3 336 429	- 6 984 306	+ 16 947 358	- 8 821 155	+ 17 519 840
Martigny	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Diff. 08-16
Patrimoine financier	102 436 697	100 986 293	96 753 582	133 511 171	127 536 835	134 257 586	143 024 045	146 796 712	178 296 300	+ 75 859 603
<i>dont Biens immobiliers</i>	64 878 000	63 262 925	66 784 309	73 480 778	87 968 392	97 754 195	111 955 624	101 269 683	117 463 546	+52 585 546
Endettement brut	121 918 709	120 173 589	121 128 975	155 786 312	165 343 274	166 266 346	167 890 724	188 848 684	213 274 474	+ 91 355 764
<i>dont Provisions</i>	56 924 592	54 472 458	53 803 206	56 846 723	56 183 922	51 108 014	49 901 212	54 381 977	58 318 366	+1 393 774
Endettement net (Fortune nette si -)	19 482 013	19 187 296	24 375 394	22 275 140	37 806 439	32 008 761	24 866 679	42 051 972	34 978 174	+ 15 496 161
Modification Endettement net		- 294 717	+ 5 188 098	- 2 100 253	+ 15 531 299	- 5 797 679	- 7 142 081	+ 17 185 293	- 7 073 799	+ 15 496 161
Charrat	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Diff. 08-16
Patrimoine financier	4 371 480	4 386 332	4 439 205	4 733 613	4 730 724	5 495 987	6 314 155	6 114 061	7 101 455	+ 2 729 975
<i>dont Biens immobiliers</i>	120 600	120 600	120 600	120 600	120 600	120 600	120 600	120 600	120 600	+0
Endettement brut	7 957 366	8 107 855	7 718 684	7 540 168	9 706 555	12 933 068	13 909 011	13 470 982	12 711 020	+ 4 753 654
<i>dont Provisions</i>	311 296	458 194	576 281	212 000	247 296	200 517	209 756	173 796	146 214	-165 082
Endettement net (Fortune nette si -)	3 585 886	3 721 523	3 279 480	2 806 555	4 975 832	7 437 081	7 594 856	7 356 921	5 609 565	+ 2 023 679
Modification Endettement net		+ 135 637	- 442 043	- 472 924	+ 2 169 276	+ 2 461 250	+ 157 775	- 237 935	- 1 747 356	+ 2 023 679

Concernant le niveau d'endettement, on estime que si le rapport Marge d'autofinancement / Endettement net est entre 15 et 50 %, l'endettement est moyen. Ce qui est le cas puisque ce rapport est de 48.4 % en 2016.

A relever que les immobilisations (terrains et bâtiments) du patrimoine financier qui peuvent être considérées comme réalisables ne sont pas directement disponibles. A Martigny cette catégorie d'actifs représente 117.6 millions, soit le 65.9 % des actifs disponibles.

4.6 Analyse de quelques chiffres-clé

Nous présentons ci-dessous les principaux chiffres-clé d'analyse financière.

Tableau 18 : Principaux chiffres-clés en 2016

Source : Comptes communaux

2016	Martigny	Charrat	Total
Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA / RF)	16.3 %	24.8 %	17.0 %
Marge d'autofinancement / Endettement net (MA / EN)	49.9 %	39.4 %	48.4 %
Marge d'autofinancement 2009-2016 / Dépenses d'investis. nettes 2009-2016 (MA / DIN)	86.1 %	84.0 %	85.9 %
Endettement net par habitant (EN / HAB.)	1 944	3 237	2 057

Les chiffres-clé peuvent être interprétés d'après les normes que l'on trouve en annexe. Une synthèse de cette interprétation est donnée ci-dessous.

1. Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA/RF)

Ce ratio équivaut à la **capacité d'autofinancement** qui peut être dégagée des revenus de fonctionnement.

En 2016, Charrat a une très bonne capacité d'autofinancement (24.8 %). Martigny a une bonne capacité d'autofinancement (16.3 %). Nous relevons que la marge d'autofinancement des sociétés Sinergy, propriété de la commune de Martigny, n'est pas incluse.

2. Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

Ce ratio équivaut à la **capacité de financement de l'endettement**. Il indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice.

L'examen de ce critère central d'analyse montre également que les communes sont dans une bonne situation financière. Malgré l'endettement plus important de la commune de Charrat, les deux communes, ainsi que la commune fusionnée, sont considérées comme ayant un endettement moyen.

3. Marge d'autofinancement / Dépenses d'investissement nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut au **degré d'autofinancement**. Il doit être examiné sur une période de plusieurs années en faisant la somme des marges et la somme des dépenses des investissements.

S'il dépasse 100 %, la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et, par conséquent, diminuer ses dettes. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que sur une longue période (10 ans), ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de 80 à 90 %.

Comme indiqué dans l'analyse des investissements et de leur financement, entre 2009 et 2016, la commune de Martigny est parvenue à financer ses investissements à raison de 86.1 % et celle de Charrat de 84.0 %. Cela peut être considéré comme un bon degré d'autofinancement.

4. Endettement net par habitant (MA/HAB)

La commune de Charrat a un endettement net par habitant mesuré, alors que celui de Martigny, ainsi que de la commune fusionnée sont considérés comme étant faibles.

En complément d'information, le tableau suivant présente la part des deux communes pour un certain nombre de données financières permettant une comparaison avec la part de population de chaque commune

Tableau 19 : Comparaison de quelques valeurs clés par commune et part dans le total en 2016

Source : Comptes communaux

2016		Martigny	Charrat	Total
Revenus de fonctionnement	CHF	107 074 031	8 886 287	115 960 318
	%	92.3 %	7.7 %	100.0 %
Charges de fonctionnement	CHF	89 624 052	6 678 755	96 302 807
	%	93.1 %	6.9 %	100.0 %
Marge d'Autofinancement	CHF	17 449 980	2 207 532	19 657 511
	%	88.8 %	11.2 %	100.0 %
Dépenses d'investissement nettes 2009-2016	CHF	96 240 623	10 598 173	106 838 796
	%	90.1 %	9.9 %	100.0 %
Endettement net	CHF	34 978 174	5 609 565	40 587 739
	%	86.2 %	13.8 %	100.0 %
Population	Hab.	17 994	1 733	19 727
	%	91.2 %	8.8 %	100.0 %

4.7 Perspectives

La situation financière des deux communes est actuellement saine. D'ici au début de 2021, date de l'éventuelle fusion des deux communes, des investissements seront encore réalisés et le niveau de l'endettement net devrait évoluer à la hausse.

4.7.1 Evolution prévisible d'ici à 2020

Sur la base des données actuelles, des budgets, des plans financiers élaborés par les communes et de leurs plans d'investissements, il est possible de faire des projections sur l'évolution de leur endettement. Le tableau suivant indique cette évolution supputée.

Tableau 20 : Situation prévisible de l'endettement net à fin 2020

Sources : Analyse financière et plans d'investissements des communes

	Martigny	Charrat	Total	
Investissements prévus 2017 - 2020	35 936 000	5 556 600	41 492 600	
Recettes d'investissements prévus 2017 - 2020	3 025 000	796 500	3 821 500	
Investissements nets prévus 2017-2020	32 911 000	4 760 100	37 671 100	
Marge d'autofinancement prévue 2017-2020	25 128 800	4 522 800	29 651 600	78.7 %
Insuffisance de financement (+) / Excédent de financement (-) 2017-2020	+ 7 782 200	+ 237 300	+ 8 019 500	
Endettement net (Fortune nette si -) fin 2016	+ 34 978 174	+ 5 609 565	+ 40 587 739	
Endettement net (Fortune nette si -) fin 2020	+ 42 760 374	+ 5 846 865	+ 48 607 239	
Endettement net (Fortune nette si -) prévu fin 2020 Par habitant	+ 2 376	+ 3 629	+ 2 479	
Aide prévue du canton à la fusion			2 827 350	

Les deux communes ont des programmes d'investissement inférieurs de plus de 50 % aux périodes précédentes puisque le total des investissements prévus s'élève à 41.5 millions et celui des investissements nets à 37.7 millions. En moyenne annuelle, cela représente 10.4 millions d'investissements bruts et 9.4 millions d'investissements nets. Pour comparaison, ces moyennes ont été de 22.7 millions, respectivement 15.5 millions de 2009 à 2016.

Bien que la commune de Charrat ait un programme d'investissement moins intensif de celle que Martigny, le cumul des marges d'autofinancement de l'éventuelle commune fusionnée ne permettrait pas d'autofinancer l'ensemble de ce programme. Le degré d'autofinancement se monterait à 78.7 %. Par conséquent, l'endettement net des deux communes devrait augmenter de près de 8.0 millions d'ici à fin 2020 pour se situer à 48.6 millions de francs environ. Cette augmentation devrait péjorer la capacité de financement de l'endettement net, endettement net qui passerait à fort d'ici à fin 2020 puisque le rapport " Marge d'autofinancement / endettement net" se situerait à 13.8 % pour cette année. Il est à relever que durant cette période, l'endettement de la commune de Charrat devrait passer de 3'237 francs à 3'629 francs et celui de la commune de Martigny de 1'944 francs à 2'376 francs, ce qui ramène l'écart d'endettement net par habitant entre les deux communes à 1'253.- francs par habitants.

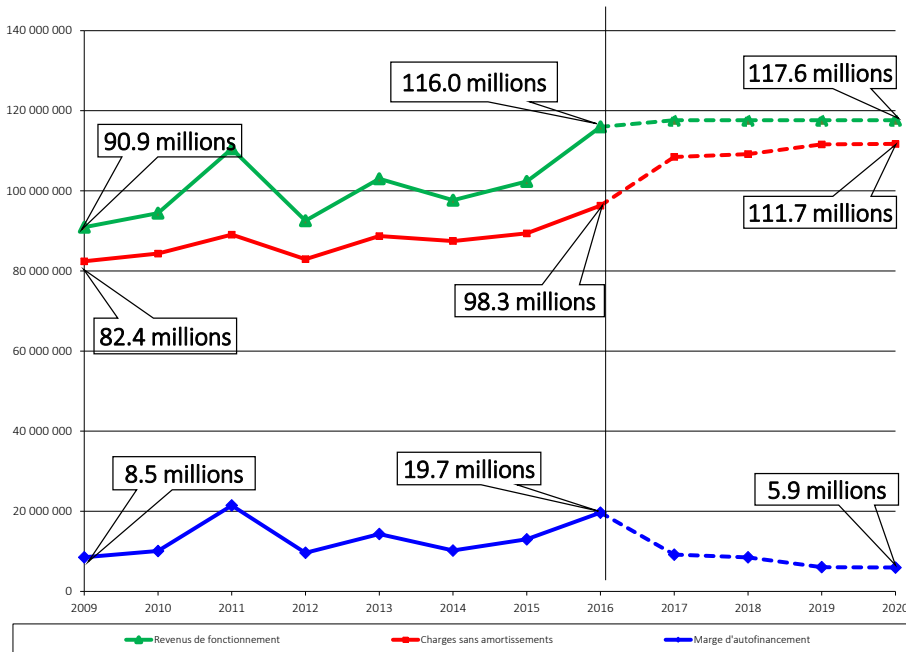
A noter que l'estimation de la marge d'autofinancement de la commune de Martigny paraît avoir été calculée de manière très prudente (- 47.5 %). En effet, elle passerait d'une moyenne de 12.0 millions environ entre 2009 et 2016 à 6.3 millions de 2017 à 2020.

L'aide financière prévisible de l'Etat devrait se monter à 2'827'350 francs.

La commune de Martigny élargie devrait donc pouvoir fonctionner sur des bases financières saines.

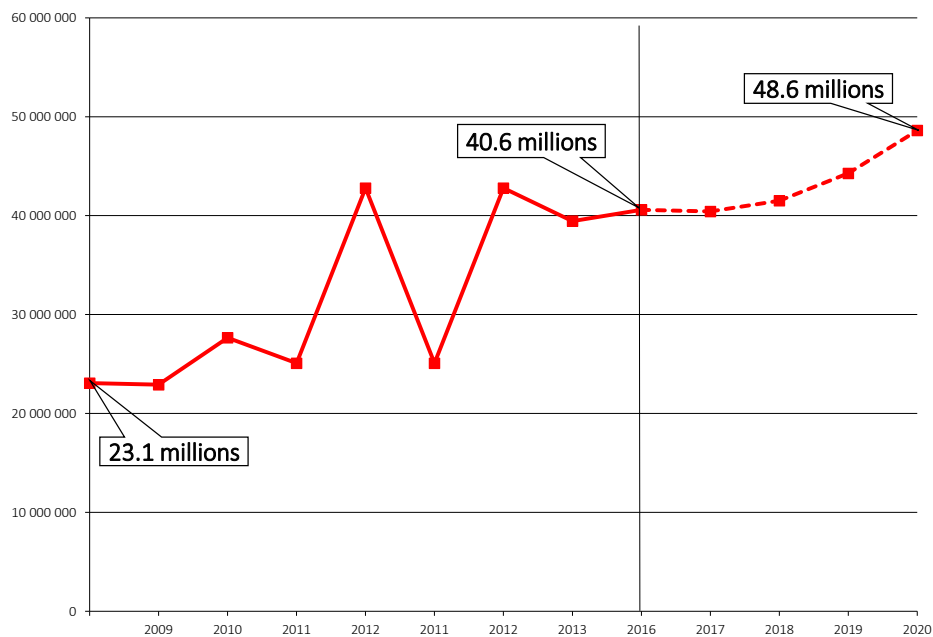
Graphique 17 : Evolution prévisible des comptes de fonctionnement 2017 - 2020 (cumul des deux communes)

Sources : Analyse financière et plans d'investissements des communes



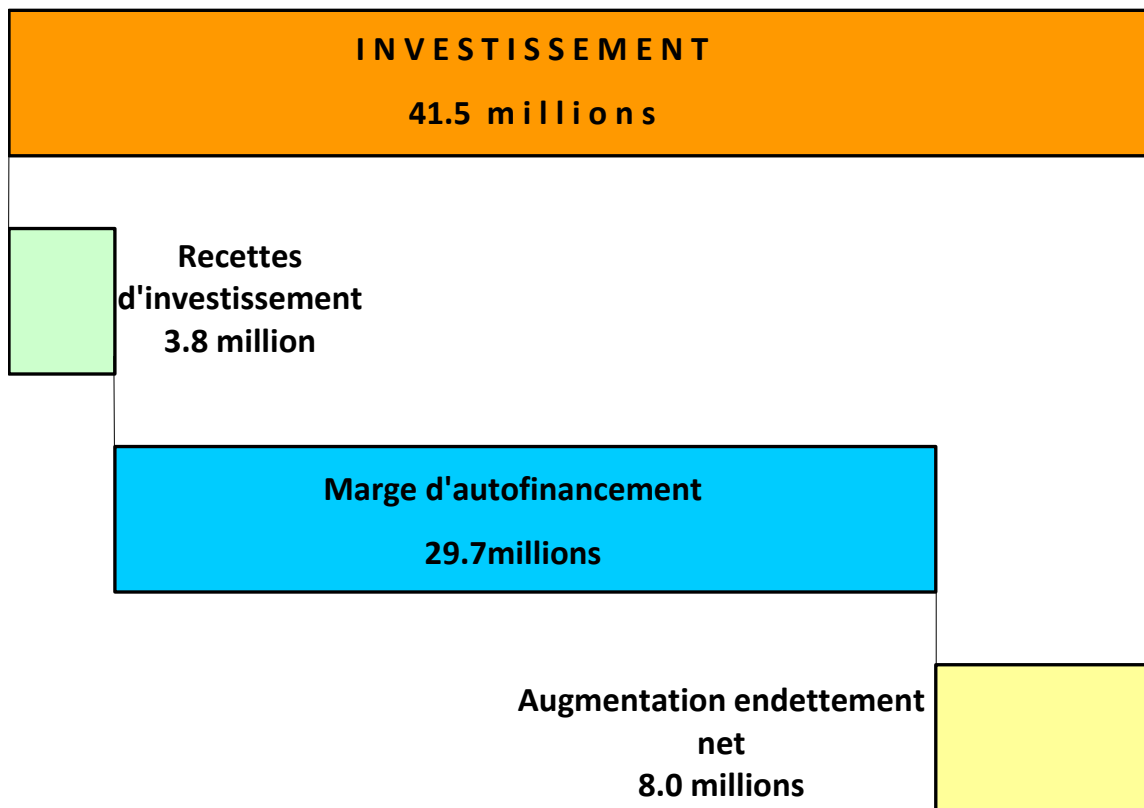
Graphique 18 : Evolution prévisible de l'endettement net jusqu'au 31.12. 2020 (cumul des deux communes)

Sources : Analyse financière et plans d'investissements des communes



Graphique 19 : Financement prévisible des investissements nets 2017 - 2020 (cumul des deux communes)

Sources : Analyse financière et plans d'investissements des communes



En cas d'acceptation par le peuple de la fusion des deux communes, **le budget 2021 de la commune de Martigny devra être élaboré en incluant les charges et produits de la commune de Charrat.** Ce budget devra être approuvé par le Conseil général de la commune de Martigny à la fin de l'année 2020. Ce budget sera établi sur la base du coefficient d'impôt et du taux d'indexation de la commune de Martigny. Ces taux seront valables pour l'année 2021 au moins.

Partie II

5 Recommandations/Principes

5.1 Identité, vie politique et socioculturelle, instruction publique et collaborations

Autorités et vie politique

1) La nouvelle commune sera-t-elle dotée d'un Conseil général de 60 membres ?

Situation actuelle

Le Conseil général de Martigny compte **60 membres**. Pour la législature 2013-2016, les forces politiques étaient réparties de la manière suivante : 29 PLR, 17 PDC, 9 PS/Alliance de gauche, 5 UDC.

Pour la législature 2017-2020, la répartition est la suivante : 32 PLR, 19 PDC, 9 ADG.

Charrat fonctionne avec une assemblée primaire.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> L'assemblée primaire permet un contact direct entre les citoyens et l'exécutif. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil général de 60 membres permet un large choix de candidats (partis et localisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil général de 60 membres.

2) De combien de membres sera composé le Conseil municipal de la nouvelle commune ?

Situation actuelle

Martigny fonctionne actuellement avec un Conseil municipal de **9 membres**.

Le Conseil municipal de Charrat compte 5 membres.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Conseil communal restreint à 9 membres – peu de place pour une large représentation 	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité du Conseil à 9 membres 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil municipal de 9 membres.

3) Quels seront les statuts du président et des conseillers ?

Situation actuelle

La présidente de Martigny est actuellement employée à temps partiel par la Municipalité. Les conseillers sont rétribués sur la base d'un forfait annuel.

A Charrat, le président est salarié de la commune à raison d'un poste à temps partiel.

Le vice-président et les conseillers reçoivent un forfait annuel pour la préparation des séances du Conseil, ainsi qu'une rétribution horaire pour le reste de leurs activités.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
	<ul style="list-style-type: none"> Economie de moyens 	<ul style="list-style-type: none"> Calqué sur le principe de Martigny. Actuellement le présidente est occupée à temps partiel par la municipalité + un forfait pour les conseillers.

Remarque : il sera possible, au besoin, d'ajouter un % au poste de la présidence en raison du travail supplémentaire occasionné par la fusion et la gestion d'une commune plus grande.

4) Des changements sont-ils à prévoir dans les commissions communales de la nouvelle commune ?

Charrat : il y a 14 commission communales (voir détail en annexe)

Martigny : Il y a 6 commissions communales attenantes au Conseil Général (voir détail en annexe)

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
		<ul style="list-style-type: none"> Calqué sur Martigny selon les besoins de la nouvelle commune.

Remarques : La plupart des commissions communales des Martigny sont composées de membres du Conseil communal et d'employés municipaux. Pour les commissions intégrations + commissions scolaires + commissions apprentis + salubrité + agricoles + taxateurs officiels, il y a également des membres extérieurs.

- Informer les membres des commissions actuelles de Charrat sur la dissolution probable des commissions avec l'entrée en vigueur de la fusion. Possibilité de s'intégrer via le Conseil Général à Martigny.

5) Combien de bureaux de vote comportera la nouvelle commune et où seront-ils situés ?

Situation actuelle

Charrat dispose d'un bureau de vote, installé au bureau communal. Lors des votations/élections ce bureau est ouvert au public le samedi de 18h00 à 19h00 et le dimanche de 10h00 à 11h00.

A Martigny, les électeurs peuvent se rendre au bureau de vote situé à l'Hôtel de Ville le samedi de 18h30 à 19h30 (uniquement pour les élections) ou le dimanche de 10h00 à 12h00. Il y a un deuxième bureau de vote au Bourg qui prend ses quartiers dans le bâtiment de la Grenette. Il est ouvert pour les élections et les votations les samedis de 17h00 à 18h00.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de plusieurs lieux de vote/élections • Déplacements / mobilité / modification des habitudes 		<ul style="list-style-type: none"> • Trois bureaux de vote : <ul style="list-style-type: none"> - Charrat - Martigny Bourg - Martigny Ville

Remarque : actuellement entre 8 et 15% des votants se déplacent au bureau de vote de Charrat.

6) Quel sera le nom de la nouvelle commune ?

Situation actuelle

Deux communes Martigny et Charrat.

Lors d’une fusion, la dissolution nécessaire d’une commune qui existe déjà depuis des décennies est souvent ressentie comme une perte d’identité, il est donc essentiel d’en tenir compte. Il est évident que les noms de villes, villages, hameaux et quartiers demeurent, c’est surtout les aspects administratifs qui sont modifiés.

Historiquement, et jusqu’en 1836, Charrat a déjà fait partie de la commune de Martigny, tout comme le Bourg et la Bâtiaz qui ont déjà rejoint Martigny respectivement en 1964 et en 1966.

Actuellement, il existe une Association des habitants du quartier du Bourg ainsi qu’une Association des quartiers de la Bâtiaz. Ces associations ont pour buts principaux la représentation des intérêts des habitants du quartier ainsi que le renforcement des liens à l’intérieur de chacune de ces communautés.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> • Perte d’identité 		<ul style="list-style-type: none"> • Martigny

Remarques : Charrat – Commune de Martigny pour le panneau aux entrées du village – Les numéros postaux demeurent – Demander à l’OFS le maintien du no postal de Charrat.

7) Quelles seront les armoiries de la nouvelle commune ?


Situation actuelle



Charrat



Martigny

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> • Perte d’identité • Avenir des armoiries de Charrat 		

Remarque : l’armoire de Charrat pourrait être utilisée lors de manifestation officielle avec celle de Martigny.

8) Les bourgeoisies devront voter sur leur fusion. Les communes municipales ont-elles entamés un dialogue avec les bourgeoisies sur la fusion ? Des recommandations ont-elles été données ?

Situation actuelle

Selon la loi cantonale, si les communes présentent la question de la fusion des communes à la population, les bourgeoisies sont obligées de demander aux bourgeois s'ils veulent également fusionner les bourgeoisies.

Il est à relever que les citoyens bourgeois de Martigny, Martigny-Combe, Trient et Charrat acquièrent la bourgeoisie de ces quatre communes dans le cadre de la Grande Bourgeoisie de Martigny.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Les bourgeoisies ont un rôle identitaire à jouer 		<ul style="list-style-type: none"> Pas d'informations préalables officielles pour le moment des Communes en direction des Bourgeoisies.

Remarque : votations organisées par les bourgeoisies.

2017 : Les bourgeoisies ont noués des contacts en vue de préparer la votation sur la fusion des bourgeoisies

9) Comment seront organisées les relations avec les bourgeoisies ? La commune municipale participera-t-elle au financement de la/des bourgeoisies ?

Situation actuelle

A Charrat, il n'y a pas de conseil bourgeoisial mais une commission composée de bourgeois qui gèrent la Bourgeoisie. Le président est désigné par la commission. La bourgeoisie verse un montant forfaitaire à la municipalité pour la couverture des frais pris en charge par la commune. La bourgeoisie ne reçoit pas de contribution financière de la part de la commune. Si les bourgeoisies ne fusionnent pas, il faudra envisager l'élection d'un Conseil bourgeoisial à Charrat.

A Martigny, il y a un conseil bourgeoisial séparé composé de cinq membres. Selon la législation cantonale, la commune municipale accorde des aides pour la gestion des forêts à la bourgeoisie. La bourgeoisie de Martigny possède un patrimoine important : bâtiments locatifs, terrains, forêts et un domaine viticole d'une surface d'un hectare.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle organisation en cas de fusion Dissolution éventuelle d'une bourgeoisie - identité 	<ul style="list-style-type: none"> Définition, réorganisation de la nouvelle bourgeoisie 	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement à organiser avec les bourgeoisies.

10) Les triages forestiers sont liés aux bourgeoisies. Un rapprochement ou une réorganisation doivent-ils être discutés ?

Situation actuelle

Charrat fait partie du triage forestier du Catogne qui rassemble Charrat, Bovernier, Sembrancher et Vollèges. Martigny est membre du triage forestier de Martigny-Vallée qui regroupe Martigny et la Vallée du Trient.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
•		• La bourgeoisie de Charrat devra réfléchir à la question de rejoindre ou non le triage forestier de Martigny-Vallée.

Remarques : La bourgeoisie devra s’informer des conséquences financières (prix d’entrée et sortie), ainsi que des modifications afférentes aux triages forestiers. Si les bourgeoisies fusionnent, la nouvelle bourgeoisie sera membre de deux triages forestiers.

Loisirs et Culte

11) Des modifications sont-elles prévues dans les relations qui lie les communes municipales aux paroisses ?

Situation actuelle

Les deux communes font déjà partie de la paroisse de Martigny. Elles financent toutes deux les salaires des desservants de la paroisse et accordent un soutien à la paroisse protestante.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
• Pas de problèmes particuliers – La fusion n’apportera que peu de changements		• Aucun changement n’est prévu. Les paroisses fonctionnent déjà ensemble.

12) Quelles aides financières recevront les sociétés culturelles et sportives de la nouvelle commune ?

Les sociétés culturelles et sportives jouent un rôle important pour la cohésion sociale au sein des communes.

Situation actuelle

A Charrat, il y a sept sociétés locales actives dans le milieu culturel : deux fanfares, un chœur mixte et un chœur d’enfants, une société de théâtre amateur et deux associations « Charratmuse » et « Hérissons sous gazon » . La commune accorde une subvention de base de 500 francs par an à chaque société. La formation des jeunes est encouragée par la commune qui accorde 100 francs par an pour leur formation dans les sociétés culturelles locales (jusqu’à 18 ans et au maximum 2'500 pour la formation complète).

A Charrat, cinq sociétés sportives proposent des activités liées au basket, à la gym, à la lutte ou encore au ski. Les sociétés peuvent utiliser la salle polyvalente et les salles de répétition de l’ancien bâtiment scolaire.

L'offre culturelle est diversifiée à Martigny. Il existe onze associations de promotion de la culture qui touchent aussi bien au cinéma, à la musique qu'aux arts visuels.

A cela, s'ajoutent vingt sociétés actives dans le domaine culturel dont quatre plus spécifiquement consacrées à la musique.

Les infrastructures communales mises à disposition des sociétés sont nombreuses : Le bâtiment du Manoir, La Fondation Guex Joris + Les Caves du Manoir, le local de répétition de l'Harmonie, la Maison de la Musique, Les Alambics, les locaux de répétition des chœurs d'hommes, de dames et de St-Michel, les locaux de répétitions et de spectacle de la Troupe du Masque, ainsi que le local pour la Guggenmusik.

Depuis février dernier, Martigny compte une grande salle de spectacle qui a été construite en prolongement du bâtiment du cycle d'orientation.

Martigny s'est alliée avec Fully pour l'Université populaire.

Soixante sociétés, associations ou clubs proposent des activités sportives à Martigny.

Les deux communes soutiennent également les manifestations culturelles et sportives à des degrés divers.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation du soutien pour les sociétés des deux communes ? Traitement égalitaire de toutes les sociétés 		<ul style="list-style-type: none"> Les sociétés culturelles et sportives existantes de Martigny et Charrat conservent au minimum les droits acquis actuellement.

Remarques : selon les demandes des sociétés, la Commune de Martigny analysera au cas par cas des adaptations.

Collaborations intercommunales

13) Quels changements devront être effectués dans le domaine des collaborations intercommunales ?

Situation actuelle

Il existe de nombreuses collaborations entre les communes de Charrat et Martigny, mais également entre chacune des communes et d'autres partenaires. Pour chacune de ces collaborations, il faudra évaluer la suite à donner lors de la fusion (statu quo, évolutions, modification des règlements), et le cas échéant, établir des règles de transition.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Changements à prévoir 		<ul style="list-style-type: none"> La nouvelle commune reprend les droits et obligations des communes fusionnées. Les recommandations spécifiques pour des éventuels changements sont traités dans les différents thèmes.

14) Jumelages

Situation actuelle

Martigny est jumelée depuis 1979 à Vaison la Romaine et depuis 1999 à Sursee.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Ne devrait pas subir de modification 		<ul style="list-style-type: none"> Aucun changement n'est prévu.

5.2 Fonctionnement et services

Organisation / Services

- 15) Comment seront organisés les différents services de la nouvelle commune / Horaires d'ouverture ?**
16) Est-il prévu de garder des services décentralisés avec des bureaux à Charrat ?

Situation actuelle

Les bureaux communaux de Charrat se trouvent au centre du village et sont accessibles tous les matins.
 Les différents services de la commune de Martigny se trouvent dans différents bâtiments proches du centre-ville et bénéficient d'horaires d'ouverture plus élargis.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> La situation des bureaux communaux est importante pour les citoyens. Risque : moins de services de proximité pour les habitants de Charrat 	Services plus spécialisés et plus disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement de la Commune de Martigny sera appliqué à la nouvelle Commune. Mise en place d'un guichet citoyen à Charrat ouvert 2 demi-journées par semaine.

Personnel communal

- 17) Quelle politique sera appliquée pour la reprise du personnel de la commune de Charrat ?**
18) Tous les employés de la commune de Charrat sont-ils repris par la nouvelle commune, et selon quel statut ?

Situation actuelle

Actuellement, les deux communes fonctionnent avec 225.8 équivalent plein temps
 Martigny occupe 212.3 équivalents plein temps
 Charrat emploie 13.5 équivalents plein temps. A Charrat, contrairement à Martigny qui utilise des moyens de soutiens différents pour ce secteur, les employés de la crèche/UAPE sont directement salariés par la Commune. Ces emplois représentent 5.4 ept, le solde, soit 8.1 ept sont utilisés pour le fonctionnement des différents services de la Commune.

Charrat applique l'échelle de salaire du Canton du Valais.
 Martigny possède sa propre échelle de salaire.

Les employés de la commune de Martigny sont affiliés à la caisse du personnel de la Commune, ceux de Charrat sont assurés par Axa-Winterthur.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Désengagement vis-à-vis des assurances Changement de statuts 		<ul style="list-style-type: none"> Reprise du personnel de Charrat par la nouvelle Commune avec garantie des acquis salariaux + taux d'activité La nouvelle Commune applique le règlement actuel du personnel de la Commune de Martigny.

Remarque : organiser une politique de personnel convergente pour la période transitoire à Charrat.

19) Comment seront organisés les services techniques et travaux publics ?

Situation actuelle

Charrat

Un chef de service est responsable du service technique et des travaux publics. Trois ouvriers qui se partagent 2.6 équivalents plein temps sont chargé des travaux d'exploitation.

Martigny

Les services techniques et de travaux publics occupent près de 40% du personnel de la commune de Martigny, soit près de 68.5 équivalents plein temps. Quatre employés sont affectés à la STEP, près de 55.23 équivalents plein temps sont liés à l'exploitation sur le terrain et 9.3 postes sont occupés par le bureau technique.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de la connaissance du terrain 		<ul style="list-style-type: none"> L'équipe technique et travaux publics de Charrat sera intégrée dans le service des travaux publics de Martigny. Maintien des dépôts à Charrat par la nouvelle commune.

Remarque : organisation à voir plus tard en fonction des besoins.

Archivage

20) Quel système d'archivage sera mis en place dans la nouvelle commune / Réorganisation/ Digitalisation ?

Situation actuelle

En ce qui concerne l'archivage, Martigny possède à la fois des archives papiers et des archives électroniques. Celles-ci sont générées à l'aide de logiciels Symantech.

Les archives sont gardées en parties dans chaque bureau, puis transmise à l'Association des Archives de Martigny.

A Charrat, les archives ne sont pas digitalisées. Elles sont conservées au sous-sol du bureau communal.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
	<ul style="list-style-type: none"> Archivage numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'archivage de Martigny sera appliqué pour la nouvelle Commune.

Remarques : Convergence à mettre en place dans la période de transition indépendamment de la votation populaire.
 – La commune de Charrat prendra contact rapidement avec les archivistes de Martigny pour une expertise.

Systeme informatique

21) Quels options seront prises pour l'harmonisation des systemes informatiques ?

Situation actuelle

Les deux communes travaillent avec la CIGES pour la gestion de leurs systemes informatiques. Le hardware et le software sont mis à jour régulièrement.

Les cadastres des deux communes fonctionnent avec des logiciels différents.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des logiciels de gestion des cadastres 		<ul style="list-style-type: none"> CIGES pour les deux communes – Organisation des cadastres à harmoniser.

Déchets

22) Quels dispositions seront prises pour harmoniser le règlement concernant les déchets ?

Situation actuelle

A Charrat et Martigny, ce sont des entreprises privées qui transportent les ordures. Les deux communes sont actionnaires de la SATOM qui est chargée du traitement des déchets.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Réorganisation éventuelle des sous-traitants 		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du nouveau règlement pour les déchets.

Remarque : transports des déchets à examiner avec les sous-traitants.

23) Comment sera réorganisée la livraison de l'eau à Charrat avec quelles conséquences pour Sinergy ?

Situation actuelle

Martigny sous-traite l'approvisionnement en eau de la Commune à Sinergy. A Charrat, l'eau potable est fournie par Martigny pour 85%, le 15% restant est fourni par pompage dans la nappe phréatique.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Modalités de reprise des installations de Charrat Modification de la marge sur la vente de l'eau 		<ul style="list-style-type: none"> Le territoire de Charrat sera intégré dans la nouvelle commune de Martigny qui est un membre propre de Sinergy.

Remarques : les répercussions financières doivent être analysées par la Commune de Martigny (vente de l'eau pour la commune de Charrat).

Sécurité

24) Comment sera organisé le corps de police dans la nouvelle commune ?

Situation actuelle

Charrat

Charrat fait partie de la police intercommunale des Deux Rives qui regroupe les communes de Saxon, Riddes, Isérables, Saillon et Charrat. La police intercommunale des Deux Rives est basée à Saxon.

Martigny

Le Corps de police comprend un Etat-major (4 membres), une entité Police-Secours 24h/24 (18 policiers), des Unités Spécialisées (4 policiers), des (2) auxiliaires de police, le tout articulé autour d'une Centrale d'engagement efficiente durant les horaires administratifs (la journée).

L'effectif actuel est de 28 policiers, ainsi que d'un/e secrétaire à un taux d'activité de 20%

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle organisation à mettre en place 		<ul style="list-style-type: none"> La Police de Martigny reprend la gestion du territoire de Charrat ce qui implique une sortie de la police intercommunale des deux Rives pour Charrat.

25) Quelles implications aura la fusion pour l'Etat-major communal de conduite ?

Situation actuelle

Les deux communes fonctionnent déjà ensemble pour le service du feu et de la protection civile. Les deux communes possèdent leur propre Etat-major communal de conduite.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> • Peu de changement • Etat-major communal de conduite à réorganiser 		<ul style="list-style-type: none"> • Un seul Etat-major de conduite pour la nouvelle Commune.

Règlements communaux

26) Dans quels délais et dans quelles conditions seront effectuées les adaptations des différents règlements communaux ?

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des règlements 		<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des règlements au maximum sur une période couvrant deux législatures si nécessaire.

Education et formation

27) Comment sera organisée la formation primaire de la 1ère à la 8ème Harmos ?

Situation actuelle

Le centre scolaire de Charrat accueillait, durant l'année scolaire 2016/2017, 163 élèves qui sont répartis dans des classes qui vont de la 1ère à la 8ème Harmos.

Le centre scolaire de Charrat fait partie de l'Association des écoles de l'Arpille qui regroupe, sous une même direction les écoles de Bovernier, Charrat, Finhaut, Salvan, Trient et Martigny-Combe. L'école de Charrat joue un rôle important dans cette association. Le centre scolaire de Charrat représente 1/3 des effectifs de l'Association et sa direction est assumée par un enseignant de Charrat.

A Martigny, il y a 6 bâtiments scolaires répartis sur 4 sites qui prennent en charge 1479 élèves, répartis dans 68 classes, qui vont de la 1ère à la 8ème Harmos.

144 enseignant-e-s prennent en charge ces élèves, 89 sont affectés aux classes de 1H à 8H, 48 sont des enseignants spécialisés, dont 29 sont spécialement rattachés au centre pédagogique spécialisé (CPS).

L'enseignement spécialisé est déjà regroupé.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> • Perte éventuelle d'autonomie pour Charrat si regroupement choisi avec Martigny 		<ul style="list-style-type: none"> • Direction des écoles communales à Martigny avec maintien du centre scolaire à Charrat.

28) Quels seront les dispositions prises avec l'Association des écoles de l'Arpille ?

Situation actuelle

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle organisation à mettre en place 		<ul style="list-style-type: none"> Sortie de l'Association des écoles de l'Arpille.

Remarque : Échéance de la convention avec l'Association des écoles de l'Arpille au 31 août 2018, renouvelable ensuite chaque année.

29) Comment seront organisées les structures para-scolaires et de la petite enfance ?

Situation actuelle

La Crèche-UAPE "La Charade" offre 16 places de crèche pour les enfants de 18 mois à 4 ans et 44 places en UAPE pour les écoliers scolarisés de la 1ère à la 8ème Harmos. La Charade est gérée par la municipalité, à ce titre, les employés sont des salariés de la Commune.

Martigny dispose d'une structure pour les bébés jusqu'à 18 mois, de 5 structures préscolaires et de trois UAPE destinées à accueillir les écoliers. Tous ces établissements sont constitués en association qui sont subventionnées par la Commune et par le Canton. La commune de Martigny emploie une coordinatrice de la petite enfance. Les différentes structures sont regroupées au sein de l'Association pour la petite enfance.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des systèmes de garde. 		<ul style="list-style-type: none"> Création d'une association pré-scolaire et para-scolaire pour Charrat qui sera intégrée dans l'association des structures de la petite enfance de Martigny .

30) Quel soutien financier accordera la nouvelle commune aux enfants/familles ?

Situation actuelle

Depuis 2007, Martigny offre, lors de chaque rentrée scolaire, des chèques famille. L'administration accorde 200 francs par an à chaque enfant en âge de scolarité obligatoire (4 à 16 ans). Deux chèques sont à utiliser auprès d'associations sportives ou culturelles, deux autres auprès des commerces locaux qui participent à l'opération. Ces chèques constituent une aide directe aux familles, un soutien aux commerces et aux associations locales.

La Commune de Charrat subventionne le placement d'enfants en colonie. Cette aide est plafonnée à 300 francs par semaine et par enfants. Elle est calculée en fonction d'une échelle qui se réfère au revenu fiscal des parents.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des charges 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleur soutien pour Charrat si harmonisation choisie 	<ul style="list-style-type: none"> Le soutien financier accordé par Martigny aux familles sera appliqué dans la nouvelle commune.

Remarques : selon les demandes des sociétés, la Commune de Martigny analysera au cas par cas des adaptations.

Santé/Social

Le CMS fonctionne à l'échelle de la région.

31) Quelle organisation pour l'APEA de la nouvelle commune ?

Situation actuelle

Martigny fait partie de l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) qui regroupe les Communes de Martigny, Martigny-Combe, Bovernier, Trient et Saillon. Le service intercommunal de curatelle est indépendant. Il regroupe les mêmes communes et rend des comptes à l'APEA.

Charrat s'est regroupée avec Fully pour former l'APEA Fully-Charrat. L'APEA Fully-Charrat prend également en charge tout ce qui touche à la curatelle.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation à prévoir. Conditions et délais 		<ul style="list-style-type: none"> Intégration de Charrat dans l'APEA de Martigny (Martigny, Martigny-Combe, Bovernier, Trient et Saillon. Charrat devrait se diriger vers l'APEA Martigny durant la prochaine législature.

32) L'organisation des EMS devra-t-elle être modifiée avec l'avènement de la nouvelle commune ?

Situation actuelle

A Martigny, il y a trois EMS qui peuvent accueillir les personnes âgées qui le souhaitent. Les trois établissements totalisent 212 places. Martigny dispose également de deux foyers de jour.

A Charrat, il y a un EMS qui a été construit par une Fondation initiée par la Commune en 2010. Cette fondation fait partie depuis 2012 de la société "Les Fleurs du Temps" qui gère cinq résidences destinées en priorité aux personnes âgées, sises sur les Communes de Charrat, Fully, Saillon et Leytron.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation Gestion de la participation « Les Fleurs du Temps » 		<ul style="list-style-type: none"> L'EMS de Charrat reste affilié aux Fleurs du Temps en cas de fusion.

Remarque : La nouvelle Commune reprend les droits acquis par la Commune de Charrat.

5.3 Energie

33) Les soutiens aux énergies renouvelables devront-ils être harmonisés ?

Situation actuelle

Les deux communes mènent des politiques qui favorisent le développement durable. Les aides accordées aux privés diffèrent d'une commune à l'autre.

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des aides qui diffèrent d'une commune à l'autre 		<ul style="list-style-type: none"> Les soutiens seront à harmoniser dans les deux premières législatures.

5.4 Urbanisme

34) Dans quels délais et quelles sont les options choisies pour l'harmonisation des règlements de constructions et du nouveau plan de zones

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des règlements de construction et des plans de zones. Coûts 		<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des règlements.

5.5 Mobilité/Transports

35) Est-il prévu d'adapter les services de bus et de transports publics urbains en direction de Charrat ?

Inconvénient(s) - problème(s)	Avantage(s) - opportunité(s)	Recommandation(s) /Principe (s)
<ul style="list-style-type: none"> Coûts liés à un éventuel élargissement du réseau 		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le transport en train.

Remarques : La gare de Charrat est accessible à 10 min. à pieds depuis le centre du village. Les trains régionaux circulent plusieurs fois par heure.

Le service de bus pour les aînés de Charrat, un après-midi par semaine est conservé. Chèques seniors mis en place à Martigny qui peuvent être utilisés pour les transports étendus à la commune fusionnée

5.6 Finances

36) Quels choix seront effectués en termes de coefficients d'impôts et taux d'indexation pour la nouvelle commune ?

Situation actuelle

	2008 - 2010		2011-2016	
	Coefficient	Index	Coefficient	Index
Martigny	1.1	160 %	1.1	160%
Charrat	1.2	140 %	1.2	150 %

Tableau 21 : Simulation des impôts pour les communes (base 2014)

En francs

Commune	Situation 2014	Coefficient : 1.1 Indexation 160 %			Coefficient : 1.20 Indexation 150 %		
	Impôt Total	Impôt Total	Différence avec situation actuelle	Différence en %	Impôt Total	Différence avec situation actuelle	Différence en %
Martigny	35 008 355	35 008 355	+ 0	+ 0.0 %	39 225 692	+ 4 217 337	+ 12.0 %
Charrat	2 535 406	2 222 039	- 313 366	- 12.4 %	2 535 406	+ 0	+ 0.0 %
Total	37 543 761	37 230 395	- 313 366	- 0.8 %	41 761 098	+ 4 217 337	+ 11.2 %

En francs par habitant

Commune	Situation 2014	Coefficient : 1.1 Indexation 160 %			Coefficient : 1.20 Indexation 150 %		
	Impôt Total	Impôt Total	Différence avec situation actuelle		Impôt Total	Différence avec situation actuelle	
Martigny	2 019	2 019	+ 0		2 262	+ 243	
Charrat	1 693	1 484	- 209		1 693	+ 0	
Total	1 993	1 976	- 17		2 217	+ 224	

Recommandation(s) /Principe (s)

- Reprise des taux de Martigny : Coefficient 1.1 et indexation 160%

Eau potable, eaux usées et déchets :
Tableau 22 : Eau potable - Eaux usées – Déchets : moyenne 2009 - 2016

Source : Comptes communaux

	Martigny	Charrat	Total
Coûts totaux	4 260 778	702 684	4 963 462
Eau potable	0	266 937	258 479
Eaux usées	1 776 103	219 636	1 995 919
Déchets	2 484 676	216 111	2 562 856
Coûts par habitant	252	454	261
Eau potable	0	172	14
Eaux usées	105	142	108
Déchets	147	140	139
Recettes totales	4 189 280	520 480	4 709 761
Eau potable	0	186 517	175 611
Eaux usées	1 754 257	170 163	2 068 816
Déchets	2 435 023	163 800	2 502 993
Recettes par habitant	248	336	257
Eau potable	0	120	10
Eaux usées	104	110	112
Déchets	144	106	136
Solde Total	+ 85 516	- 155 349	- 69 834
Eau potable	0	-82 867	-82 867
Eaux usées	99 738	-26 841	72 897
Traitement déchets	-14 222	-45 641	-59 863
Solde par habitant	+ 5	- 100	- 4
Eau potable	+0	- 54	- 4
Eaux usées	+ 6	- 17	+ 4
Déchets	- 1	- 29	- 3
Habitants moyenne 2009 - 2016	16 920	1 548	18 468

Tableau 23 : Tarif des taxes eau, épuration et ordures

	Martigny	Charrat
Eau potable	Taxe unique de raccordement selon le diamètre du compteur Taxe d'utilisation annuelle : Débit (diamètre du compteur) Taxe de consommation (0.45 /m3)	Taxe unique de raccordement selon le diamètre du compteur Taxe d'utilisation annuelle : Débit (diamètre du compteur) Taxe de consommation (0.90 /m3)
Egouts-Epuration	Taxe unique de raccordement à la construction : 1% de la valeur cadastrale (HT) Taxe sur la valeur cadastrale : 0.25/000 de la valeur cadastrale (HT) Taxe sur la consommation : 0.30 /m3	Taxe unique de raccordement selon le diamètre du compteur Taxe d'utilisation annuelle : -débit 19.- /m3/h (diamètre du compteur) Taxe de consommation (0.70 /m3)
Déchets	Taxe annuelle par ménage : 200.-	Taxe annuelle par ménage : > 170.- personnes seule > 210.- dès 2 personnes
Taxe au sac dès 2018 Catégorie 1 : (de 1 à 2.5 pièces) > Catégorie 2 : (de 3 à 4.5 pièces) Catégorie 3 : (5 pièces et plus)	Taxe de base : 75.- HT (coef. 1) 93.- HT (coef. 1.25) 103.- HT (coef. 1.375) La taxe au poids : > 400.- HT la tonne pesée (tarif déjà appliqué à ce jour)	Taxe de base : 110.- HT (coef. 1) 137.- HT (coef. 1.25) 151.- HT (coef. 1.375) La taxe au poids : > 300.- HT la tonne pesée (tarif déjà appliqué à ce jour – auparavant 320.-)

37) Une harmonisation des normes comptables afin de répondre au principe du pollueur payeur est-elle prévue pour la nouvelle commune ?

Recommandation(s) /Principe (s)

- Reprise des comptes de Charrat selon les normes de Martigny

38) Détermination des services (eau potable, électricité) de Charrat à reprendre par Sinergy, du contenu de la reprise (infrastructure, personnel, service), ainsi que du prix de la reprise. Détermination de l'effet de cette reprise sur les comptes de Charrat.

Recommandation(s) /Principe (s)

- Reprise des services Eau potable et électricité par Sinergy
- Déterminer le contenu de l'éventuelle reprise :
 - Infrastructure : à passer en revue
 - Personnel : à priori, reste à la commune
 - Autres : à passer en revue
- Déterminer le prix de la reprise :
 - Organiser une séance avec Sinergy qui doit faire un proposition de prix
- Déterminer de l'effet de la reprise sur les comptes de Charrat :
 - Une fois les points précédents déterminés et validés, une réévaluation des comptes de Charrat sera effectuée

39) Sur quelle base seront fixées les nouvelles taxes eau potable, eaux usées et déchets afin de répondre au principe du pollueur payeur?

Recommandation(s) /Principe (s)

- Eau potable : le service sera repris par Sinergy et les taxes de Martigny seront appliquées
- Eaux usées : Pas de changement. Tout le service est repris par Martigny et les taxes de Martigny seront appliquées
- Déchets : La taxe au sac unifiée pour le Valais romand entrera en vigueur en 2018. Le mode de facturation sera dès lors déjà harmonisé, la tarification est actuellement en cours d'homologation par le Conseil d'Etat. Afin de pouvoir préavisier les règlements, le SAIC a en effet demandé aux communes, de leur faire parvenir une planification financière à long terme permettant de prouver que les coûts seront entièrement couverts par les taxes.

Dans le cadre de la fusion, prise en compte du message induit par l'augmentation de l'endettement. Eventuelles recommandations en vue du prochain budget et plan financier.

Tableau 24 : Plan financier 2017-2020

Sources : Analyse financière et plans d'investissements des communes

	Martigny	Charrat	Total	
Investissements prévus 2017 - 2020	35 936 000	5 556 600	41 492 600	
Recettes d'investissements prévus 2017 - 2020	3 025 000	796 500	3 821 500	
Investissements nets prévus 2017-2020	32 911 000	4 760 100	37 671 100	
Marge d'autofinancement prévue 2017-2020	25 128 800	4 522 800	29 651 600	78.7 %
Insuffisance de financement (+) / Excédent de financement (-) 2017-2020	+ 7 782 200	+ 237 300	+ 8 019 500	
Endettement net (Fortune nette si -) fin 2016	+ 34 978 174	+ 5 609 565	+ 40 587 739	
Endettement net (Fortune nette si -) fin 2020	+ 42 760 374	+ 5 846 865	+ 48 607 239	
Endettement net (Fortune nette si -) prévu fin 2020 Par habitant	+ 2 376	+ 3 629	+ 2 479	
Aide prévue du canton à la fusion			2 827 350	

Recommandation(s) /Principe (s)

- Pendant la période précédant la fusion, lors de l'établissement des futurs budgets et plans financiers, prise en compte de l'effet d'une marge d'autofinancement conservatrice sur le niveau d'endettement.

6 Annexes

6.1 Critères d'interprétation des chiffres-clé financiers

Les chiffres-clés peuvent être interprétés d'après les normes ci-dessous.

1. Capacité d'autofinancement : Marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement (MA/RF)

Très mauvaise capacité d'autofinancement		<	0 %
Capacité d'autofinancement insuffisante	0	-	8 %
Capacité d'autofinancement suffisante	8	-	15 %
Bonne capacité d'autofinancement	15	-	20 %
Très bonne capacité d'autofinancement		>	20 %

2. Capacité de financement de l'endettement : Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

Surendettement grave		<	0 %
Surendettement, difficulté de payer les annuités	0	-	5 %
Endettement très fort	5	-	10 %
Endettement fort	10	-	15 %
Endettement moyen	15	-	50 %
Endettement faible		>	50 %

Cette interprétation est valable dans un espace donné. Elle devient aléatoire lorsque la marge est très faible ou lorsque l'endettement est très bas.

3. Degré d'autofinancement : Marge d'autofinancement / Investissements nets (MA/IN)

Très mauvais degré d'autofinancement		<	0 %
Degré d'autofinancement insuffisant	0	-	60 %
Degré d'autofinancement satisfaisant (à court terme)	60	-	80 %
Bon degré d'autofinancement	80	-	100 %
Très bon degré d'autofinancement		>	100 %

4. Endettement net / habitant (EN/HAB)

Endettement excessif		>	10'000
Endettement très important	7'000	-	10'000
Endettement important	5'000	-	7'000
Endettement mesuré	3'000	-	5'000
Endettement faible		<	3'000

6.2 Liste des commissions communales 2017-2020

Charrat

Commission scolaire

M. Alexandre Abbet, président
 Mme Gladys Dentesano Lonfat
 Mme Anne-Laure Martinetti Duboule
 Mme Pascale Luisier
 M. Silvan Heldner

Commission intégration et affaires sociales

M. Michel Szostakiewicz, président
 Mme Catherine Darbellay
 Mme Christel Giroud
 Mme Céline Nussbaum
 Mme Cristina Grognez

Commission de surveillance des apprentis et protection des travailleurs

M. Alexandre Abbet, président
 M. Jean-Yves Chappot
 M. Serge Augsburger

Commission des taxes cadastrales

M. Patrick Giroud, Teneur de cadastre
 M. Roger Darbellay
 M. Philippe Chassot, architecte

Commission agricole

M. Fabrice Gaillard, président
 M. Michel Bessard
 M. Frédéric Chappot
 M. Jorge Correia
 M. Clément Gay

Commission culture, loisirs et sports

M. Alexandre Abbet, président
 Mme Marylaure Abbet
 Mme Pauline Ravaioli Maret
 M. Jean-Charles Crettenand
 Mme Sandra Carrupt
 Mme Mireille Mark
 M. Alexandre Gaillard

Commission du feu

Mme Fabienne Moret, présidente
 M. Pierre-Yves Darioly, chef de section
 M. Alexandre Moulin
 M. Patrice Giroud

Commission de naturalisation

M. Michel Szostakiewicz, président
 Mme Fabienne Moret
 M. Georges Maret
 Mme Christine Théodoloz
 M. Michel Imboden

Commission des constructions

Mme Fabienne Moret, présidente
 M. Yann Roduit
 M. Fernand Boisset
 M. Laurent Schwery
 M. Sébastien Beytrison, chargé de sécurité
 M. Philippe Chassot, architecte conseil

Commission de salubrité

Mme Fabienne Moret, présidente
 M. Fabrice Gaillard
 M. Dany Boson

Commission promotion économique

M. Léonard Moret, président
 M. Léon Moret
 M. Jean-Marie Volluz
 M. Alain Luy
 M. Jean-Pierre Giroud

Commission bourgeoise

M. René Lonfat
 M. Jean-Philippe Lonfat
 M. Jean-Louis Abbet
 M. Jean-Yves Chappot
 Mme Marion Giroud

Taxateurs officiels

M. Marc Vouillamoz, architecte
 M. Roger Fellay, architecte
 M. Philippe Chassot, architecte

Taxateurs agricoles

M. Fabrice Gaillard
 M. Clément Gay

Martigny

2017-2020		<i>Liste des membres des commissions du Conseil général</i>									
Bureau	Président		Vice-Présidente		Secrétaire		Scrutateurs		Chefs de groupe		
	Terrettaz Jean-Pierre PLR		Gross Nadine PDC		Crettex Frédéric PLR		Girard Fabien				
							Berguerand Charline				
							Salamolard Sébastien				
Commission de		Président		Rapporteur		Membres PLR		Membres PDC		Membres AdG	
Gestion		Bohnet Christian PLR		Darbellay Célia PDC		Balma Théophile		Coquoz Céline		Frossard Xavier	
						Bestazzoni Lucie		Dorsaz Serge		Zbinden Lopez Sonia	
						Boson Fabien		Gabioud Nicolas			
						Décaillet Jean-Marc		Gay-Des-Combes Robert			
						Farquet Dorian					
						Lattion Julien					
						Rossa Christophe					
Commission de		Président		Rapporteur		Membres PLR		Membre PDC		Membres AdG	
Tourisme, Culture et Développement économique		Lambiel Claude PLR		Roduit Mathieu AdG		Biselx Pascal		Giroud Marie-Thérèse		Haghighat Keivan	
						Boisset Karine		Veya Stéphane			
						Darbellay Sylvie		Volluz Cyril			
						Gomes-Farquet Sylviane					
						Seljimi Blerta					
Commission de		Présidente		Rapporteur		Membres PLR		Membres PDC		Membre AdG	
Santé, affaires sociales et formation		Crestani Camille AdG		Ginggen Patrick PLR		Coendoz Stéphane		Copey Anne-Elisabeth		Salamolard Sébastien	
						Hajdari Merita		Pellaud Buratti Nicole			
						Trojanowska Christophe		Perruchoud Micheline			
Commission de		Président		Rapporteur		Membres PLR		Membres PDC		Membre AdG	
Sports et Loisirs		Giroud Thierry PDC		De Razza Fabio PLR		Ghisoli Fabrice		Fort Sophie		Tacchini Sabrina	
						Monnet Sandy		Michellod David			
						Morand Roger					
						Payot Christelle					
Commission de		Président		Rapporteur		Membres PLR		Membres PDC		Membre AdG	
Environnement, édilité, urbanisme et sécurité		Carrupt Roland PDC		Juilland Stéphane PLR		Bernard Steve		Fournier Jérôme		Darbellay Vanessa	
						Darioli Romain		Gross Pierre-Yves		Nouchi Frédéric	
						Delaloye Georges					
						Emery Frédéric					
						Papilloud Gaël					

6.3 Liste des Conseils et Copil

Charrat

Conseil municipal 2013-2016

Président : Léonard Moret

Vice-présidente : Fabienne Moret

Conseillers- Conseillères :

- Emmanuelle Beytrison
- Fabrice Gaillard
- Marlyse Volluz

Conseil Municipal 2017-2020

Président : Léonard Moret

Vice-présidente : Fabienne Moret

Conseillers :

- Fabrice Gaillard
- Alexandre Abbet
- Michel Szostakiewicz

Martigny

Conseil Municipal 2013-2016

Président: Marc-Henri Favre

Vice-président : Benoît Bender

Conseillers - Conseillères :

- Anne-Laure Couchepin-Vouilloz
- Florence Kuonen
- Serge Fellay
- Michaël Hugon
- David Martinetti
- René Quiros
- Roger Mège

Conseil Municipal 2017-2020

Présidente: Anne-Laure Couchepin-Vouilloz

- Vice-président : David Martinetti

Conseillers - Conseillères :

- Benoît Bender
- Aurélie Chappaz-Seng
- Eric Darbellay
- Michaël Hugon
- Sylvie Luginbühl
- Roger Mège
- René Quiros

COPIL 2015-2016

- Léonard Moret - Président Charrat
- Marc-Henri Favre - Président Martigny
- Fabienne Moret - Vice-présidente Charrat
- Benoît Bender - Vice-président Martigny
- Patrick Giroud - Secrétaire communal de Charrat
- Olivier Dély - Secrétaire communal de Martigny
- Thierry Petoud - Responsable des finances Martigny

COPIL 2017

- Léonard Moret - Président Charrat
- Anne-Laure Couchepin-Vouilloz - Présidente de Martigny
- Fabienne Moret - Vice-présidente Charrat
- David Martinetti - Vice-président Martigny
- Patrick Giroud - Secrétaire communal de Charrat
- Olivier Dély - Secrétaire communal de Martigny
- Thierry Petoud - Responsable des finances Martigny

6.4 Références bibliographiques et sources d'information

Sources d'information

Données fournies par les communes

Sites Internet des communes

Comptes des communes

Dictionnaire historique de la Suisse

Office Fédéral de Statistique - Recensement fédéral de la population de l'an 2000

Office Fédéral de Statistique - Données ESPOP / STATPOP 1980 à 2015

Office Fédéral de Statistique - Statistique de la superficie 1979-1985 / 1992-1997 / 2004-2009

Annuaire statistiques de l'Etat du Valais

Références bibliographiques

Loi sur les communes du 5 février 2004 du canton du Valais

Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Loi sur le tourisme du 9 février 1996

Finances communales ; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification, SEREC, 2000

Dossier de fusion des communes d'Anniviers, octobre 2004

Dossier de fusion des communes du Mont-Noble, décembre 2007

Etude de base pour la fusion des communes d'Yvorne, Leysin et Aigle, mars 2010

Dossier de fusion des communes de Mex et Saint-Maurice, mars 2011

Dossier de fusion des communes de Salins et Sion, novembre 2011

Dossier de fusion des communes de Crans-Montana, décembre 2014

Dossier de fusion des communes des Agettes et de Sion, août 2015

Divers articles de presse

6.5 Listes des tableaux, graphiques et figures

Tableaux

Tableau 1 : Evolution comparée de la population des communes	8
Tableau 2 : Rapport de dépendance - Données relatives à l'âge en 1990, 2000 et 2015 par commune.....	11
Tableau 3 : Proportion de population étrangère par commune de 1990 à 2016.....	11
Tableau 4 : Nombre d'EPT et d'établissements par secteur et par commune en 2014.....	12
Tableau 5 : Utilisation du sol par commune pour la période 2004-2009.....	14
Tableau 6 : Utilisation du sol par commune - différence entre 1979-1985 et 2004-2009 (OFS).....	14
Tableau 7 : Collaborations intercommunales	16
Tableau 8 : Horaires d'ouverture de l'administration communale	17
Tableau 9 : Comptes de fonctionnement par communes (moyenne 2009-2016)	32
Tableau 10 : Revenus de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2009-2016).....	38
Tableau 11 : Coefficient d'impôt et taux d'indexation	38
Tableau 12 : Simulation des impôts communaux pour différents niveaux de revenus imposables.....	39
Tableau 13 : Tarif des taxes eau, épuration et ordures.....	40
Tableau 14 : Eaux-Egouts-Déchets moyenne 2009 - 2016.....	41
Tableau 15 : Dépenses et recettes d'investissement de 2009 à 2016	42
Tableau 16 : Financement des dépenses d'investissement de 2009 à 2016 par commune	43
Tableau 17 : Bilan financier des deux communes au 31.12	45
Tableau 18 : Principaux chiffres-clés en 2016.....	46
Tableau 19 : Comparaison de quelques valeurs clés par commune et part dans le total en 2016	47
Tableau 20 : Situation prévisible de l'endettement net à fin 2020	48
Tableau 21 : Simulation des impôts pour les communes (base 2014)	65
Tableau 22 : Eau potable - Eaux usées – Déchets : moyenne 2009 - 2016.....	66
Tableau 23 : Tarif des taxes eau, épuration et ordures.....	67
Tableau 24 : Plan financier 2017-2020.....	69

Graphiques

Graphique 1 : Evolution de la population de 1850 à 2016 - Cumul des deux communes	7
Graphique 2 : Evolution de la population de 1850 à 2016.....	8
Graphique 3 : Pyramide des âges 2015 - population cumulée des 2 communes.....	9
Graphique 4 : Pyramide des âges en 2000 - population cumulée des 2 communes.....	9
Graphique 5 : Population par classes d'âge en 2015.....	10
Graphique 6 : Part des emplois selon les secteurs économiques en 2013	12
Graphique 7 : Surfaces communales.....	13
Graphique 8 : Répartition des emplois des deux administrations communales de Charrat et Martigny	15
Graphique 9 : Evolution des comptes de fonctionnement de 2009 à 2016 (cumul des deux communes)	33
Graphique 10 : Charges de fonctionnement par fonction en 2016 - cumul des deux communes.....	34
Graphique 11 : Charges de fonctionnement par fonction et par commune (moyenne 2009-2016)	35
Graphique 12 : Charges de fonctionnement par nature en 2016 - cumul des 2 communes.....	36
Graphique 13 : Charges de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2009-2016)	37
Graphique 14 : Revenus de fonctionnement par nature en 2016 - Cumul des deux communes	37
Graphique 15 : Investissements et leur financement de 2009 à 2016 (cumul des deux communes)	43

Graphique 16 : Evolution du bilan au 31.12. de 2008 à 2016 (cumul des deux communes).....44
 Graphique 17 : Evolution prévisible des comptes de fonctionnement 2017 - 2020 (cumul des deux communes).....49
 Graphique 18 : Evolution prévisible de l’endettement net jusqu’au 31.12. 2020 (cumul des deux communes).....49
 Graphique 19 : Financement prévisible des investissements nets 2017 - 2020 (cumul des deux communes).....50

Figures

Figure 1 : Limites communales13
 Figure 2 : Réseau d’eau potable de Martigny (Sinergy)26
 Figure 3 : Plan d’affectation Martigny et Charrat27